





ON EST LÀ **POUR VOUS !**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ÉDITO

Yvan TOURJANSKY
Marie-Aude SCHMÜCKEL
Président & vice-présidente
de l'URPS Kiné IDF



Mesdames, Messieurs

Cette année 2023 a été riche en actualité professionnelle et en projets pour l'URPS Kiné IDF.

Ayant toujours à cœur de remplir ses missions, l'URPS Kiné Île-de-France, son bureau, ses élus, ont cherché à être moteur pour accompagner, valoriser et représenter les kinésithérapeutes libéraux d'Île-de-France.

L'actualité de la profession a été marquée, en début d'année, par les négociations conventionnelles. Elles ont abouti, en juillet dernier, à la signature par 2 des 3 syndicats représentatifs de la profession de l'avenant 7 à la convention avec l'Assurance Maladie. Cette signature va entraîner certaines revalorisations, une évolution de nos pratiques, et une reconnaissance de nos missions de prévention avec la création d'un acte de repérage des fragilités, dans la continuité du Projet ICOPE porté par l'URPS Kiné Île-de-France en 2022. Elle laisse des interrogations sur le zonage et son application en Île-de-France.

Cette année, l'ARS nous a sollicités pour participer à l'élaboration du Projet Régional de Santé. Nous avons intégré des groupes de travail, notamment pour les problématiques de ressources humaines en santé. Nous avons été force de proposition, et ce que nous avons apporté a été repris pour partie dans la version finale du PRS3.

Afin d'étayer nos propositions dans ce travail, et d'être au plus proche de la réalité de terrain, une grande enquête a été lancée auprès de nos confrères. L'intérêt est de mieux connaître les préoccupations ou difficultés en Île-de-France, les différentes pratiques, et les aspirations des kinésithérapeutes franciliens quant à notre métier et son évolution. Il est ressorti une volonté de se tourner vers de nouveaux modes d'exercice comme l'accès direct ou la pratique avancée. Cela nous conforte dans les orientations prises par l'URPS depuis plusieurs années, et la poursuite de la mise en œuvre de la convention signée avec l'ARS en 2022 pour bien cerner les avantages éventuels de la pratique avancée en kinésithérapie, sur la base d'une « preuve de concept ».

Notre enquête met aussi en évidence un point d'attention sur la santé mentale des kinésithérapeutes, soumis à un environnement de plus en plus compliqué, qu'il soit administratif ou relationnel, avec les patients ou organisationnel. C'est pourquoi, nous avons poursuivi notre partenariat engagé en 2016 avec l'association SPS afin de prévenir l'épuisement professionnel et d'améliorer la qualité de vie au travail. Cette année, c'est à travers notre association Inter URPS que des actions ont été mises en place.

Le travail avec l'ARS nous a amené également, à préparer la révision du zonage. Cette implication nous permettra, notamment, d'aider au mieux nos confrères lors de leur installation, et de mettre en place d'autres projets

d'accompagnement, par exemple pour la valorisation du tutorat en libéral.

En 2023, nous avons été auditionnés par la Cour des Comptes dans le cadre de son rapport sur les URPS. Le fonctionnement de l'URPS Kiné d'Île-de-France, depuis sa création, est considéré comme complet et conforme aux missions et aux attentes de l'État en termes de gouvernance et de sujets portés tels que décrits dans le code de la santé publique. Nos points d'amélioration sont la formation des élus. En début de mandat en 2021, nous avons débuté par l'élaboration d'un séminaire des élus et nous avons poursuivi depuis par les formations du bureau dans leur mission propre.

Cette année a aussi été celle de la préparation des Jeux Olympiques de 2024. L'URPS a participé, avec l'ARS d'Île-de-France, à de nombreuses réunions consacrées à l'organisation territoriale des jeux et à l'anticipation des conditions d'exercice des praticiens durant cette période. Dans la promotion des pratiques sportives, l'URPS continue de porter des projets tels que le développement du Sport Santé, ou la promotion de l'activité physique dans les établissements scolaires.

Sur le plan des ressources humaines, l'URPS Kiné Île-de-France a vu partir à la retraite sa secrétaire administrative, présente depuis 2012, ce qui a mobilisé des membres du bureau, particulièrement le secrétaire général et la trésorière, pour maintenir le fonctionnement administratif de notre URPS.

Sur le plan financier, notre dotation URPS a retrouvé son niveau d'avant le Covid, ce qui est satisfaisant car cela témoigne de l'activité des kinésithérapeutes et nous rend une bonne capacité d'action. Une gestion prudente nous a permis de dégager une marge de manœuvre financière pour 2024. Nous bénéficions également d'une convention avec l'ARS, débutée en 2022 et se terminant en 2023 et d'une autre commençant en 2023 se poursuivant jusqu'en 2024, pour accompagner les nouveaux modes d'exercices. Cela nous permettra de renforcer nos informations, notre accompagnement dans l'accès direct au sein des structures d'exercice collectif avec la mise en place de protocoles locaux, ainsi que de soutenir l'engagement dans le fonctionnement des CPTS.

Nous finissons donc 2023, avec un bénéfice comptable, les résultats d'une enquête qui nous permet d'orienter nos missions à partir du terrain, et une mobilisation des élus. Le travail constructif mené ensemble lors d'un séminaire de travail a permis d'élaborer le programme de travail 2024. Nous avons eu de nombreux échanges tant sur les enjeux régionaux du PRS3, que sur les enjeux nationaux avec la Stratégie Nationale de Santé, mais aussi la nouvelle convention qui cible et finance d'autres priorités. Nous remercions tous les élus qui font de l'URPS Kiné Île-de-France ce qu'elle est aujourd'hui, avec sa richesse de projets et son fonctionnement qui fait référence.

L'URPS KINÉ IDF

L'équipe | **p.4**
Commission de Contrôle | **p.5**
2023 en chiffres | **p.6**

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

REPRÉSENTER

Nos actions en lien avec l'ARS IDF | **p.9**
Nos actions de demandes de relais d'information | **p.9**
Nos actions auprès des organisations professionnelles | **p.11**
Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes | **p.17**

ACCOMPAGNER

Informier et soutenir au quotidien | **p.23**
Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) | **p.25**
Cybersécurité | **p.25**
KINÉGO | **p.26**
Le sport santé | **p.27**
Association soins aux professionnels de santé – SPS | **p.29**
Octobre Rose | **p.30**
Quèsaco la santé mentale des patients ? | **p.31**
Inzee.care | **p.31**
Soutenir l'exercice en maison de santé | **p.32**
Accompagnement numérique en santé | **p.33**

VALORISER

Accès direct | **p.35**
Kinésithérapie en Pratiques Avancées (KPA) | **p.36**
CAPZEROTABAC | **p.38**
Prix Irénée 2023 | **p.39**
Réunions interprofessionnelles Itinér'Air | **p.42**
Recherche en kinésithérapie | **p.43**

AMÉLIORER

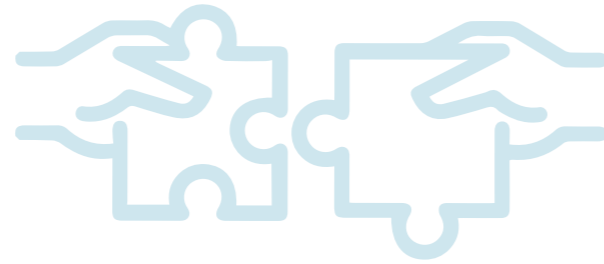
Cour des comptes | **p.45**
Réforme des statuts et du RI | **p.46**
Séminaire des élus | **p.46**

LEXIQUE | **p.50**

2023 EN IMAGES | p.52

VOS LIENS UTILES | p.55

L'URPS KINÉ IDF



L'équipe

LES ÉLU(E)S DE L'URPS KINÉ IDF AU 31/12/2023

Bureau

Les 24 élus de l'URPS Kiné IDF ont procédé à l'élection du bureau lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021.



Yvan TOURJANSKY
(SNMKR)
Président



Pauline MARTIN
(SNMKR)
Secrétaire générale
jusqu'au 13/12/2023



Lætitia ROLLERI
(ALIZÉ)
Trésorière



Marie-Aude SCHMÜCKEL
(ALIZÉ)
Vice-présidente



Olivier DAUTIGNY
(SNMKR)
Secrétaire général adjoint
jusqu'au 13/12/2023



Xavier GROS
(ALIZÉ)
Trésorier adjoint

Autres élu(e)s

Cécile AUBRY (SNMKR)
Laurent BENACERRAF (FFMKR)
Pierre BLANCO (FFMKR)
Eric CHARUEL (FFMKR)
Bruno COHEN (ALIZÉ)
Jonathan CHAMPONNOIS (ALIZÉ)
Lionel CORVISY (FFMKR)
Jérôme CRESSIOT (FFMKR)
Isabelle DI CIOCCIO (ALIZÉ)
Xavier DUFOUR (SNMKR)
Stéphane FLORI (FFMKR)
Antoine GIORIA (ALIZÉ)
Adrien HARLÉ (FFMKR)
Philippe LEVANNIER (FFMKR)
Sébastien MARTIN (SNMKR)
Théo LABAT (SNMKR)
Sophie SCHRECK (FFMKR)
Sylvie WAGNER (SNMKR)
Nathalie WOLFF (ALIZÉ)

Commission de contrôle, élue lors de l'Assemblée Générale du 13/12/2022.

COLLABORATRICES



Flore DUPOUX
Chargée de mission en
santé publique



Myriam BENCHRIF
Chargée de communication et
de la stratégie digitale



Nelly GILBERT
du 01/08 au 13/12/2023



Pascale VERNEUIL
Secrétaire administrative
jusqu'au 30/06/2023



Départ en retraite

Pascale Verneuil a été embauchée en 2012 par le président Philippe COCHARD. Elle a su garder sa neutralité tout au long de son passage de plus de 10 ans à l'URPS, pour rester concentrée sur sa mission et être au service de l'URPS. Discrète, elle n'a pas souhaité organiser son départ avec l'ensemble des élus ; mais le bureau et quelques personnes qui ont compté pour elle se sont retrouvés pour lui souhaiter une bonne retraite dans sa Charente natale.

Nous la remercions pour son travail, et les bonnes relations que nous avons eu avec elle et qu'elle a eu également avec tous les interlocuteurs de l'URPS Kiné IDF.

KINÉSITHÉRAPEUTES PARTENAIRES

Anthony DEMONT : Responsable du projet « Accès Direct et Pratiques Avancées ».

Olivier DAUDIER : Renforts RH.

STAGIAIRES

Angèle FAYE : « Diagnostic territorial kinésithérapeutes / États des lieux, des conditions d'exercices et perspectives » de Université Paris 12

Clara LEGAUX : EPP formation continue et accès direct

Constance MOLINS : Accès direct et compétences formation continue et initiale

Hermine VIGNAUD : Formation continue et accès direct

Anouchka SLUSZNIS : Formation continue et accès direct / Kinésithérapeute et Master 2 ingénierie de la santé Picardie Jules Verne

PRESTATAIRES

Commissaire aux comptes : Hedi BEN KHAMSA (**cabinet DBA**).

Expert-comptable : Philippe BONTEMPS (**cabinet BEC**).

Gestionnaire du site internet : **Transacts**, représentée par Charles TARDIF.

Société de maintenance de notre système informatique : **IT Bubbly**, représentée par Léonard CHABREDIER.

Société de publipostage : **Collect'Eco**, représentée par Ruddy ROGERS.

Création des trophées du Prix Irénée : **Artempo**, représentée par Victor CARDON.

Création graphique : **Leslie CHENUT**.

Actions et compte-rendu de la Commission de contrôle



Pour rappel, la commission de contrôle a pour rôle :

- de vérifier la concordance des comptes de l'URPS Kiné IDF ;
- de surveiller que les subventions soient utilisées à bon escient ;
- de vérifier la bonne réalisation des dépenses engagées et de faire des propositions en cas de nécessité pour améliorer le bon fonctionnement de l'URPS Kiné IDF.

Le contrôle pour l'année 2023 a été réalisé les 11 décembre 2023 et le 8 février 2024 en présence de Xavier DUFOUR, Adrien HARLÉ et Isabelle DI CIOCCIO.

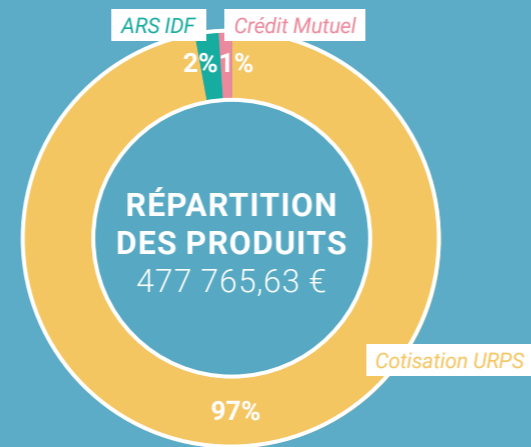
La commission de contrôle a recommandé l'acceptation des comptes 2023.

2023 en chiffres

L'URPS Kiné IDF est principalement financée par la contribution URPS, prélevée par l'URSSAF aux kinésithérapeutes libéraux conventionnés, à hauteur de 0,1 % des revenus d'activités non-salariés.

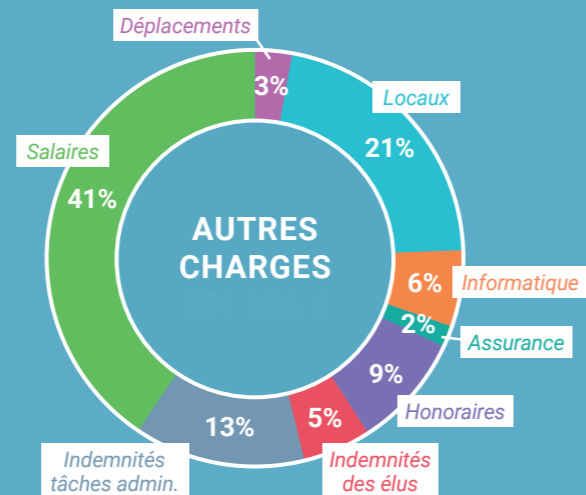
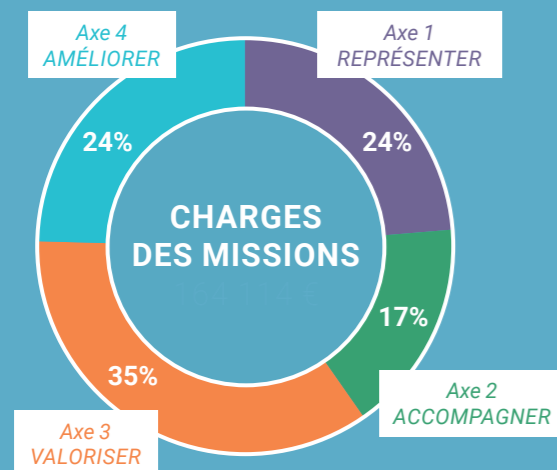
L'exercice comptable 2023 présente un résultat net de 109 777,77 €.

RÉSERVES FIN 2022	
437 196 €	
PRODUITS	477 765,63 €
CHARGES	356 236,30 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 751,56 €
RÉSULTAT NET*	109 777,77 €
RÉSERVES FIN 2023	
437 196 €	



* le résultat est affecté par l'AG sur 2 projets :

- Valorisation des maîtres de stage avec utilisation de l'outil KINÉGO
- Organisation du Salon des associations



Données validées par l'expert-comptable et approuvées par l'Assemblée Générale du 28 mars 2024 après lecture des rapports de la commission de contrôle des comptes et du commissaire aux comptes.

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

REPRÉSENTER

Nos actions en lien avec l'ARS IDF

■ Contribution au PRS3

La mission première des URPS est de contribuer à l'élaboration du Programme régional de santé.

C'est ce que nous avons fait en déposant notre contribution en juin sur le site de l'Agence Régionale de Santé.



L'URPS s'est investie dans l'actualisation du Projet Régional de Santé 2023-2028, en participant à plusieurs groupes de travail à l'ARS et en transmettant des propositions d'ajouts et de modifications argumentées.

Voici 3 de nos propositions qui ont été prises en compte dans la version finale des fiches-actions du PRS3 :

- **VOLET PRÉVENTION** Le fait d'inclure l'ensemble des soignants comme public cible à sensibiliser aux premiers secours en santé mentale, et pas uniquement les étudiants et les groupes vulnérables comme cela était initialement proposé par l'ARS.
- **VOLET ACCESSIBILITÉ DES SOINS** Le fait de viser une optimisation du temps médical certes, mais aussi du temps paramédical, en renforçant les nouveaux modes d'exercice coordonné.
- **VOLET STAGES** Le fait de développer une offre attractive de terrains de stage pour l'ensemble des professions de santé, et plus uniquement pour les étudiants de pharmacie, odontologie et maïeutique comme cela était proposé initialement.

Lire le PRS 3 : bit.ly/3zz0rut

Consultez nos contributions au PRS3



bit.ly/4afWauM

Nos actions de demandes de relais d'information

■ Demandes de l'ARS

Polluants Organiques Persistants (POP)

L'ARS a souhaité cette année faire un rappel sur les polluants organiques persistants, tels que les dioxines et furanes, ainsi que les PCB. Ces polluants ont une vie longue dans l'environnement, parfois plusieurs décennies après leur émission. Ainsi, il était important de rappeler d'éviter de consommer les produits alimentaires les plus contaminés.

Ces polluants sont responsables d'une augmentation du risque de cancer, de troubles de la fertilité, de perturbations endocriniennes ou métaboliques.



Voir le courrier d'information : bit.ly/3vDQxXW

Moustique tigre

L'ARS a souhaité communiquer afin de rappeler la présence importante du moustique Tigre notamment dans les Hauts-de-Seine (1,5 millions de personnes à risque d'infection).

Il est important de se faire diagnostiquer et de déclarer la maladie pour le meilleur suivi épidémiologique, mais aussi de prévenir le risque de piqûre.



■ Demande de la CNAM, de la DNS et de l'ANS

Nous nous sommes fait le relai d'un Webinaire sur les usages de **Mon espace santé** en tant que professionnels libéraux. Les équipes nationales réalisaient :

- Une démonstration de l'utilisation du WebPS DMP, pour expliquer comment alimenter et/ou consulter le dossier médical d'un patient via ce canal d'accès au DMP,
- Une information sur les différents cas d'usages de la messagerie de santé de Mon espace santé, à partir des messageries sécurisées de santé MSSanté des professionnels.

■ Demandes d'étudiants



Comme tous les ans, des dizaines d'étudiants ont fait appel à l'URPS Kiné IDF afin que leurs questionnaires de mémoire soient relayés. Devant la forte sollicitation dont l'URPS fait l'objet, le choix a été de prioriser les étudiants franciliens.

C'est ainsi tout le champ de compétences de la kinésithérapie qui a été représenté. L'objectif de l'URPS est d'inciter les kinésithérapeutes à y répondre pour aider les étudiants, comme pour donner la meilleure représentativité de l'exercice actuel de la kinésithérapie à travers ces enquêtes.

Les questionnaires : bit.ly/3TtBpWq



■ Demande LHSS

Cette année, l'URPS Kiné IDF s'est fait le relai afin de recruter des kinésithérapeutes en renfort pour le dispositif « Lits Halte Soins Santé » (LHSS).

Ces structures accueillent temporairement des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. Tous les types de pathologies et de soins peuvent donc s'y retrouver.

Le recours à ces structures participe à la réduction de la pression sur les services d'urgences.

+ d'infos ici : bit.ly/438qYe9

Nos actions auprès des organisations professionnelles

ORGANISATIONS INTRA-PROFESSIONNELLES

■ Salon Rééduca 2023

Comme de coutume, les URPS MK des différentes régions françaises étaient présentes au salon Rééduca au sein d'un stand commun les 5, 6 et 7 octobre derniers.

Chaque région avait ainsi la possibilité de diffuser un diaporama de ses actions réalisées ou en cours. Ce fut l'occasion de présenter ce que sont et ce que font les URPS. De nombreux étudiants, ainsi que des confrères sont venus échanger et poser des questions aux kinésithérapeutes élus présents sur le stand.

Le salon est l'occasion pour les acteurs des différentes régions de se retrouver. C'est aussi un temps d'échange inter-URPS. Étaient présentes les URPS MK :

Auvergne-Rhône-Alpes	Île-de-France
Bourgogne-Franche-Comté	Normandie
Bretagne	Océan Indien
Centre-Val de Loire	PACA
Grand Est	Pays de la Loire
Hauts-de-France	



Cette année, 3 thèmes étaient à l'ordre du jour :

- L'accès direct (dispositions légales et rôles des URPS)
- Prévention auprès des seniors (Chambre des erreurs, Icope)
- Numérique en santé (ROR, DATA, Cybersécurité)

Le besoin et l'envie de reproduire ce type de réunions qui nous ont enrichis mutuellement a conduit l'URPS MK HdF à inviter toutes les URPS à Arras les 22 et 23 mars 2024. Une nouvelle occasion pour échanger et co-construire des projets pour la profession.



■ Bronchiolite

Comme tous les ans, l'augmentation saisonnière du nombre de cas de bronchiolites nous conduit à rappeler les rôles importants du kinésithérapeute dans cette affection saisonnière.

L'URPS Kiné IDF, avec le soutien de l'URPS Médecins IDF, de l'URPS Pharmaciens IDF et des autres URPS d'IDF, avait réalisé une affiche rappelant ces rôles de conseil, d'éducation en santé, de prévention et de surveillance, de suivi et bien sûr celui plus technique de désencombrement bronchique.

L'affiche destinée aux cabinets est téléchargeable sur notre site.

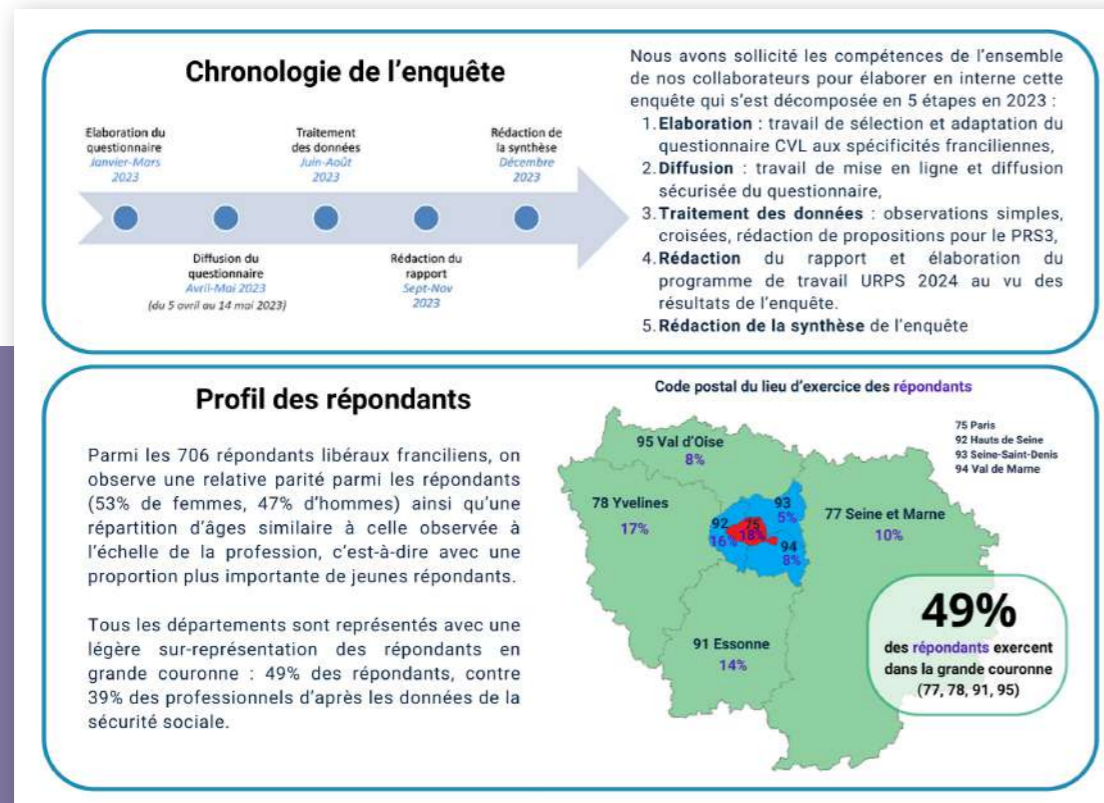


■ La Grande Enquête 2023

L'URPS Kiné IDF a mené cette enquête auprès des kinésithérapeutes libéraux d'Île-de-France, dans le cadre de sa mission d'analyse de l'offre de soins. Elle s'inscrit dans la continuité des enquêtes précédentes dans un processus continu d'amélioration des connaissances des conditions d'exercice des kinésithérapeutes en Île-de-France.

Pour rappel, l'enquête de 2019 a permis d'illustrer les influences du lieu d'implantation sur l'exercice. Celle de 2021 a permis de souligner la nécessité de redéfinir les zones d'installation prioritaires.

Cette nouvelle enquête nous permet de faire ressortir les atouts et les difficultés rencontrées par l'ensemble de la profession en IDF. Cette démarche s'inscrit dans un processus inter-régional à partir d'une adaptation francilienne du questionnaire initié par l'URPS Kiné Centre-Val de Loire, dans le contexte d'actualisation du Plan Régional de Santé en Île-de-France pour 2024-2028. Les résultats nous permettent d'orienter avec plus d'efficacité nos actions pour accompagner, représenter et valoriser les actions des kinésithérapeutes franciliens.



Spécificités d'exercice

Triade Généraliste-Orthopédie-Sport

En Île-de-France,
60% ont une pratique généraliste,
43% liée au système musculo-squelettique
20% liée au sport.



La pratique généraliste reste majoritaire, dans tous les départements, suivie de près par la spécificité d'exercice orthopédique (système musculosquelettique) et la kinésithérapie du sport. Toutes les autres spécificités rassemblent moins de 20% des répondants. On observe une triade similaire en région Centre-Val-de-Loire.

Equipements et coûts



Une partie de notre enquête s'est intéressée au mode de fonctionnement des cabinets et notamment les équipements et les coûts de ceux-ci. En Île-de-France, la majorité des répondants ont des frais mensuels supérieurs à 1500 euros. Pour le quart des répondants du 75 et du 92 les frais mensuels sont supérieurs à 3000€.

Ordre de grandeur des frais mensuels selon les départements Location/prêt/charges diverses sauf URSSAF et CARPIMKO
Les écarts de plus 3 points de % par rapport à la moyenne régionale figurent en rouge (écarts supérieurs) et en vert (écarts inférieurs)

Frais Mensuels	75	Petite couronne			Grande couronne				IDF
		92	93	94	77	78	91	95	
Inférieur à 1500 €	30%	32%	36%	32%	37%	41%	33%	48%	35%
Entre 1500 et 3000 €	46%	42%	45%	50%	43%	36%	45%	39%	42%
Plus de 3000 €	24%	25%	18%	14%	21%	21%	19%	13%	20%
Ne se prononce pas	0%	1%	0%	4%	0%	3%	2%	0%	3%



On observe des frais mensuels plus importants pour les cabinets ayant les plus grandes tailles de plateau technique ainsi que pour les praticiens qui sont propriétaires de leurs locaux.



Quand aux frais d'investissement, le coût moyen pour un ensemble d'équipement "de base", c'est à dire pour une table, un vélo et du petit matériel (équipements les plus fréquents d'après les répondants) se situe entre 6000 et 9000€. Cette estimation ne prend pas en compte le matériel informatique nécessaire au fonctionnement du cabinet et dans le respect des normes RGPD.

Equipement spécifique

Au plus proche de l'actualité, notre enquête s'est intéressée aux balnéothérapies et aux difficultés rencontrées notamment avec l'augmentation des charges avec le coût de l'électricité, de l'eau et des matériaux.

- Les soins en balnéothérapie sont les moins accessibles, quel que soit le département.
- Pour plus de 66%, l'installation de cette activité à nécessité plus de 50.000€ d'investissement et pour 25% plus de 100.000€.
- Pour la majorité des répondants, ils n'ont pas prévu d'arrêter cette activité, mais n'ouvriraient pas de bassin si c'était à refaire aujourd'hui.

5% utilisent une balnéo



Organisation et charge de travail

78% consacrent plus de 35h aux soins par semaine



En supplément du temps dédié aux soins, plus de la moitié des répondants dédie chaque semaine 3h ou plus pour des **tâches administratives** et logistiques (secrétariat, facturation, rédaction de courriers..) et 1h ou plus à la **tenue du cabinet** (commande de consommables, nettoyage...).

En supplément du temps de travail, les kinésithérapeutes franciliens remplissent et vont même au-delà de leur obligation triennale de formation : 72% des répondants se forment au moins une fois par an. On retrouve également dans l'enquête une volonté marquée de s'engager dans des actions de prévention mais également dans de nouvelles pratiques avec pour 72% un avis favorable à l'accès direct et 26% pour se former à la vaccination.

Parvenez-vous à trouver un remplacement en cas de congés ou de formation ?

(700 répondants, plusieurs réponses possibles)



40% ne trouvent pas de remplaçants et ne cherchent plus.

Un quart des répondants s'arrangent avec leurs collègues lorsqu'ils partent en congés ou en formation, pour assurer la continuité des soins de leurs patients.

Ces chiffres mettent en lumière la difficulté à garantir la continuité des soins.

Facturation

33% des répondants ne facturent pas du tout de dépassements d'honoraires en IDF.

75% font un tiers-payant partiel



Le rapport l'enquête détaille, par département, la part des séances pour lesquelles les répondants pratiquent un dépassement ainsi que le montant des dépassements appliqués selon les territoires.



Les rendez-vous manqués représentent une perte pour les praticiens d'environ 3700€ par an. A cette perte s'ajoute celle des impayés, qui s'élève à 1% du chiffre d'affaires pour plus de 60% des répondants. Ce montant s'élève à 10% d'impayés pour 25% des confrères exerçant dans le 93.

Perte annuelle moyenne de plus de 3700 € due aux RDV non honorés
(moyenne de 5 patients absents par semaine en IDF contre 3 en Centre-Val de Loire)

Charge de travail et épuisement

- L'enquête met en évidence les difficultés de nos confrères dans le quotidien des prises en charge. En effet, 64% des répondants refusent des nouveaux patients chaque semaine malgré 70 à 120 actes par semaine pour 42% d'entre eux.
- Cette charge de travail entraîne pour 49% de nos confrères une sensation d'être débordés et pour 68% une sensation que leur charge de travail est lourde ou beaucoup trop lourde.



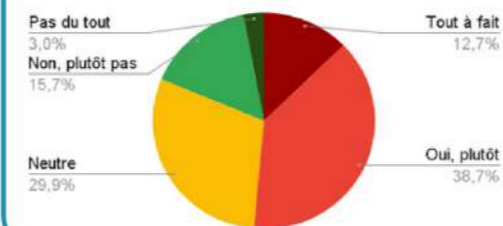
42% des répondants voient entre 16 et 20 patients par jour

41% des répondants voient plus de 20 patients par jour

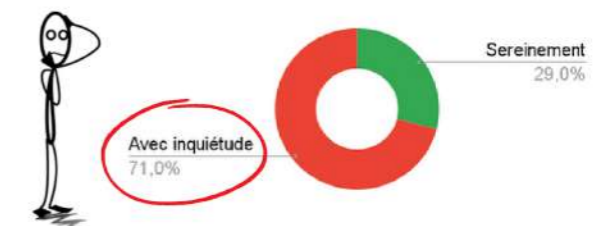
68% estiment leur charge de travail lourde ou beaucoup trop lourde.

Résultat similaire en CVL

Sentiment d'épuisement professionnel

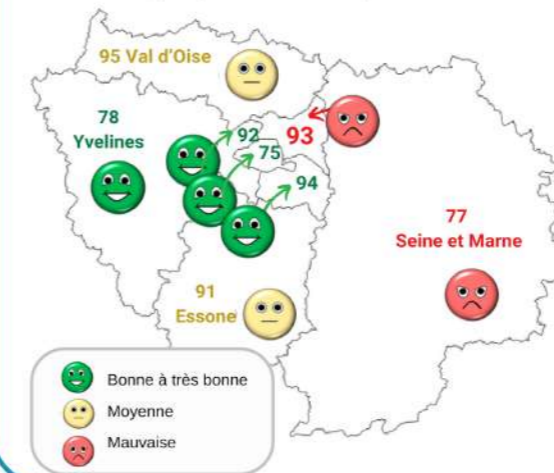


Abord de l'avenir de la pratique professionnelle



Attractivité de l'IDF

Attractivité perçue selon le département d'exercice



- 51% des répondants estiment que ce sont les raisons personnelles extérieures au métier qui ont motivé leur choix de lieu de travail actuel (rapprochement d'un conjoint, attachement à une ville, qualité de vie...)
- Malgré une présence de praticiens sur l'ensemble des départements et territoire, le délai d'attente dans les prises en charge sont de plus d'1 mois pour la majorité des répondants et 64% refusent des patients tous les jours.

Plus d'un mois d'attente pour 51% des répondants



64% refusent des patients tous les jours.

En conclusion, les résultats issus de cet échantillon de plus de 700 praticiens libéraux d'IDF permettent de souligner :

- Un fort **ancrage territorial** en Ile-de-France, avec une installation dans la durée des praticiens sur le territoire, néanmoins les kinésithérapeutes semblent **peu investis dans les dispositifs de coordination** existants, notamment les **CPTS**, si on les compare à leurs confrères de Centre Val de Loire.
- Une **forte insatisfaction** liée au rythme de travail et à la rémunération qui fait ressortir un fort besoin de reconnaissance des compétences (**reconnaissance de légitimité** du rôle que les kinésithérapeutes peuvent avoir dans les parcours des patients mais aussi **reconnaissance financière**) ainsi qu'un fort besoin de possibilité d'évolutions de carrière.
- Malgré une **charge de travail lourde et un épuisement certain**, les praticiens franciliens restent globalement dynamiques avec un **taux très élevé de participation à des actions de formations** et une appétence certaine à investir de **nouveaux rôles** (prévention, accès direct, nouveaux modes d'exercice...)



Ci-contre, le séminaire URPS du 21 novembre 2023 : travail collectif avec les élus de l'URPS Kiné IDF pour élaborer des pistes d'actions face aux résultats de l'enquête.

Celle-ci est libre de droit à condition de citer la source et d'en informer l'URPS Kiné IDF.



bit.ly/48Sa7NP

Voir le rapport complet sur notre site

■ Analyse de l'offre de santé

Parallèlement au projet de Grande Enquête mené auprès des kinésithérapeutes sur le terrain, l'URPS a engagé en 2023 une démarche d'habilitation auprès de l'Agence du Numérique en Santé pour obtenir l'accès aux données restreintes de l'annuaire santé. Il s'agit de pouvoir avoir accès à des données telles que l'âge des kinésithérapeutes, leurs spécificités d'exercice mais surtout l'historique de l'évolution de ces données, afin de pouvoir répondre à sa mission d'analyse de l'évolution de l'offre en kinésithérapie en Île-de-France.

L'habilitation a été obtenue en 2023 mais malheureusement les conditions d'accès ne sont pas encore effectives car les modalités restent complexes et parsemées d'embûches informatico-techniques. L'URPS persiste dans son objectif d'y parvenir, avec succès, en 2024.

ORGANISATIONS INTER-PROFESSIONNELLES

■ La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La Commission Régionale Santé et Autonomie regroupe toutes les organisations qui jouent un rôle dans la santé en IDF. La CRSA permanente est le bureau de la CRSA, c'est au sein de cette instance qu'[Yvan TOURJANSKY](#) représente les 10 URPS franciliennes. C'est bien sûr l'occasion d'évoquer la situation des kinésithérapeutes, mais c'est surtout le lieu pour parler du monde libéral et de ses plus de 80 000 acteurs du quotidien.

Il a été question cette année de l'élaboration de la contribution de la CRSA au PRS3 et de l'avis positif qui a été rendu à l'automne et que vous pouvez retrouver sur le site de l'ARS IDF.

Par ici : bit.ly/43cMKx8

[Yvan TOURJANSKY](#) a insisté notamment sur la démographie des professionnels de santé et la création d'un observatoire de cette démographie pour toutes les professions. Sans cette vision prospective des ressources humaines en santé, il est difficile de conduire une politique de santé répondant aux besoins des franciliens. Un contrat de méthode pour suivre l'évolution du PRS 3 a été conclu avec la directrice de l'ARS IDF. Ce document, constitué de fiches actions et d'indicateurs, sera plus facile à suivre que le PRS2. Un point d'étape à mi-parcours est d'ores et déjà acté.

■ Les Conseils territoriaux de santé

Ces conseils participent à la déclinaison du Projet Régional de Santé au niveau départemental. Ils réunissent la plupart des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels des soins de ville, représentants des usagers du système de santé, etc).

Les CTS ont un rôle plus important depuis la nouvelle mandature et surtout depuis décembre avec le vote de la loi dite Valletoux qui, dans son article premier fait du Territoire de santé, déjà défini dans le code de la santé publique, l'échelon de référence de l'organisation locale de la politique de santé. Le Conseil territorial de santé (CTS) en est l'organe de gouvernance. Il définit et met en œuvre le projet territorial de santé.

Les membres de l'URPS sont impliqués à travers l'AIUF dans les CTS, soit en séance plénière soit au sein des bureaux ou des commissions, comme c'est le cas pour [Yvan TOURJANSKY](#) au CTS du 92, [Marie-Aude SCHMÜCKEL](#) au CTS 75 ou [Xavier GROS](#) dans la commission santé mentale du 92.

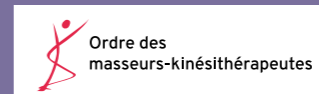
■ Les Commissions Paritaires Régionales des CPTS (CPR CPTS)

Dans le cadre de l'AIUF, [Yvan TOURJANSKY](#) est présent aux Commissions Paritaires Régionales des CPTS organisées par l'assurance maladie afin de suivre l'Accord Cadre Interprofessionnel des CPTS. Il en est de même au sein du comité régional de suivi des CPTS organisé par l'ARS IDF.

Au sein des deux instances il a demandé le suivi du nombre de professionnels de santé engagés au sein des CPTS et les projets qu'ils ont déposés dans les projets de santé. Ces informations permettent de voir l'engagement notamment des kinésithérapeutes et des projets portés pour suivre la mobilisation de tous les libéraux (hors médecins) et de suivre aussi la richesse et la diversité des projets de prévention qui sont menés. Le but étant de pouvoir accompagner au mieux les kinésithérapeutes au sein des CPTS.

Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes

■ L'Ordre des kinésithérapeutes



Conseil régional

[Yvan TOURJANSKY](#) et [Ludwig SERRE](#), président de l'Ordre Régional des MK, se sont rencontrés pour évoquer l'actualité des deux organisations. Le sujet de la démographie des kinésithérapeutes en IDF est un sujet commun. Il a été acté qu'un travail collaboratif serait engagé pour le suivi du zonage et de la démographie. Il a été aussi évoqué les évolutions de l'organisation des soins en IDF.

Conseil national

[Yvan TOURJANSKY](#) a été reçu au conseil national de l'Ordre par la présidente [Pascale MATHIEU](#) afin d'évoquer le projet de pratique avancée.

Il a été invité à le présenter lors du séminaire du CNOMK devant l'ensemble des conseillers nationaux de l'Ordre.



■ Participation à la journée du numérique en santé le 14 juin

L'enjeu du numérique en santé pour rendre interopérables les systèmes d'informations des établissements sanitaires (hopitaux et SMR HAD), des libéraux et des établissements médico-sociaux (EPHAD) est pris en considération avec une mission ministérielle qui se décline au niveau régional. Mais c'est aussi un enjeu pour les patients avec l'accès à Mon Espace Santé, et aussi pour les kinésithérapeutes pour lire et abonder le DMP avec des logiciels compatibles. C'est ce dernier point qui a été évoqué par l'URPS lors de cette journée du 14 juin auprès des membres de la mission ministérielle présente aux côtés de l'ARS IDF.

■ Syndicats représentatifs de la profession

SNMKR

Une présentation du projet KPA a été réalisée auprès du président du SNMKR, Guillaume RALL le 21 décembre.

■ La FNEK (Fédération Nationale des Étudiants en kinésithérapie)

Le 15 juin 2023, l'URPS Kiné IDF était présente à la Journée de Rencontre et d'Échange autour de la Profession (JREP) organisée par la FNEK. Cette journée a eu lieu à l'hôpital Necker. Le thème était : « Évolution de la kinésithérapie : Enjeux, limites et besoins face aux enjeux du système de santé ? »



Fatima SAID-DAUVERGNE (présidente de l'AIUF), Virgil WAUTOT & Marie GÉLUGNE (chargés des perspectives professionnelles - FNEK), Yvan TOURJANSKY et Jeanne GASCHIGNARD (présidente de la FNEK).



De plus, l'URPS a pu prendre la parole en amphithéâtre comme en atelier pour présenter le rôle des URPS, et plus particulièrement les sujets concernant les jeunes professionnels (aide à l'installation, Kinégo) et a répondu au thème de la journée en présentant ce qui se passait en IDF sur les nouveaux modes d'exercices avec l'accès direct et les nouveaux protocoles locaux et la réflexion sur la kinésithérapie en pratique avancée.

L'URPS a accueilli à plusieurs reprises la FNEK dans ses locaux, permettant ainsi aux étudiants de pouvoir se réunir pour se former. L'occasion de leur donner la possibilité de parcourir nos publications qui sont en accès libre à l'URPS.

■ Interventions en IFMK

Présentation du système de santé et de l'URPS

Faisant partie des Unités d'Évaluation de la scolarité, le président, la vice-présidente et le secrétaire général adjoint de l'URPS Kiné IDF ont pu présenter le système de santé français. Décrivant ainsi son organisation tout comme la place des URPS Kiné et de la kinésithérapie en général au sein de ce système.

Une occasion de mieux faire connaître les missions de l'URPS et de valoriser la place du kinésithérapeute comme acteur de santé publique.

- A l'ADERF et EFOM : [Yvan TOURJANSKY](#)
- A l'IFMK EF : [Marie-Aude SCHMÜCKEL](#) et [Olivier DAUTIGNY](#).

Présence à la remise des diplômes

Comme tous les ans, l'URPS Kiné IDF s'est mobilisée pour participer aux remises des diplômes. Ainsi, Yvan TOURJANSKY a été invité aux remises de diplôme de l'EFOM, de l'ENKRE et de GUINOT afin d'accueillir dans la profession les nouveaux diplômés, leur lire le serment d'Hippocrate et leur distribuer des ordonnanciers. Des envois et dépôts d'ordonnanciers ont aussi eu lieu dans d'autres IFMK franciliens.



Ce diplôme valide les compétences attendues mais donne aussi les responsabilités allant avec. Ainsi, le serment d'Hippocrate dans une version modernisée rappelle nos devoirs déontologiques et éthiques. L'ordonnancier quant à lui représente également la responsabilité qui est la nôtre et renforce notre rôle de prescripteur.



« Bienvenue dans ce monde de la kinésithérapie. Vous avez choisi une profession de santé pour aider les autres à retrouver ou maintenir leurs capacités fonctionnelles. Mais vous avez surtout choisi un métier de relation humaine de soignant à soigné. Et ce statut de « kiné » vous oblige, comme le veut le code de la santé publique, à avoir une éthique dans le soin mais aussi dans la vie.

Vous allez être le kiné aussi bien en soirée, à la plage, dans des dîners entre amis, dans le métro et bien sûr dans tous les lieux de soins. Vous serez questionnés sur toutes les maladies, toutes les douleurs, tous les syndromes que vous les connaissiez ou non, on attendra votre réponse ou votre prescription. Oui votre prescription, qu'elle soit sous forme de conseil ou d'ordonnance, vous serez le sachant. »



Serment d'Hippocrate

*Au moment d'être admis(e) à exercer la Médecine, en tant que masseur kinésithérapeute, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'Honneur et de la Probité.
Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.
Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.
J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.
Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'Humanité.
J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.
Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.
Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera.
Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.
Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés.
Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.
Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.
Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me sont demandés.
J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.
Que les Hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque."*

Article R. 4321-58 du CSP

En tant que masseur-kinésithérapeute je dois écouter, examiner, conseiller, soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur couverture sociale, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Je ne dois jamais me départir d'une attitude correcte et attentive envers la personne soignée.



Consultez ou téléchargez notre ordonnancier, ainsi que tous nos documents utiles :



bit.ly/3t6llK2



■ Après des autres URPS

Participation au 12/14 de l'URPS Médecin sur les équipes de soins spécialisées (ESS), sur invitation de Marguerite CAZENEUVE, Directrice déléguée de l'Assurance Maladie.

Le moment de prendre la parole pour demander à l'Assurance Maladie, quand et comment, à travers nos logiciels professionnels, nous pourrions communiquer avec les patients et les autres professionnels de santé au sein des ESS mais aussi au sein des CPTS ou juste au sein de nos cabinets ? Réponse à la 55^e minute du podcast.



■ Avec les associations de patients

L'URPS Kiné IDF était présente à la journée régionale de France Assos Santé le 12 décembre. Une matinée de prise d'information suivie d'un travail de groupe afin de réfléchir et d'élaborer ensemble des solutions au problème d'accès aux Urgences.



Yvan TOURJANSKY, entouré de Thomas SANNIER (président) et Sidi Mohamed GHADI (vice-président) de France Assos Santé IDF.

Ont été évoqués :

- Les partages de compétences,
- L'accès aux médecins,
- L'accès aux compétences dont les patients ont besoin (compétences pouvant être partagées par d'autres professionnels en lien avec les médecins). L'exemple des ambulanciers a été évoqué par une chercheuse de Rennes.

La rencontre avec les associations de patients permet de mieux comprendre leurs attentes mais aussi d'expliquer nos contraintes et les freins (hiérarchisation des pouvoirs dans le monde de la santé).

Une piste de réflexion ressort : COORDONNER plutôt que d'ORDONNER.

Des pistes de réflexions aussi avec la maison médicale de garde portée par la CPTS du Val-d'Oise centre : les patients sont orientés à la Maison médicale de garde sans rendez-vous après évaluation par les services des urgences de l'hôpital Simone Veil, par le centre 15 ou par les professionnels de santé du territoire de la CPTS.

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

ACCOMPAGNER

— Informer et soutenir au quotidien



■ Boîte contact

En cette année 2023, dans les questions les plus posées, on retrouve :

- Les problématiques du zonage
- Les aides à l'installation
- Les demandes des étudiants afin de partager leurs questionnaires pour leurs mémoires de fin d'études
- Des demandes de relais d'information

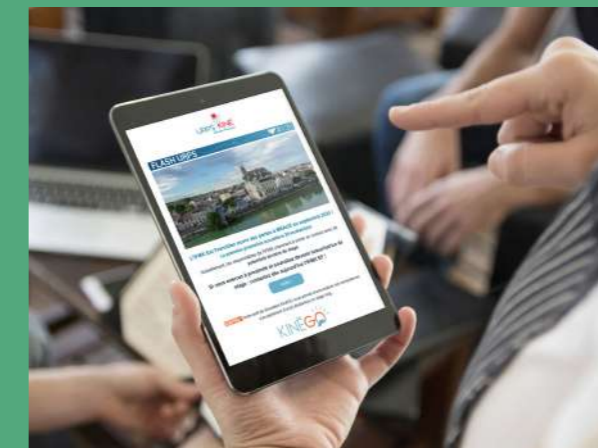
A travers cette boîte contact, c'est aussi pour l'URPS un moyen d'être informée des réunions de l'ARS et des autres instances, et de faire suivre ces informations aux responsables assurant les liens avec elles.

■ Site web

53 359 Nombre de pages visitées sur notre site en 2023

Il est l'un des outils d'information de l'URPS Kiné IDF vers les kinésithérapeutes. On peut ainsi y retrouver l'actualité, mais aussi les informations et les documents officiels utiles pour les professionnels.

WWW.URPS-KINE-IDF.COM



■ Newsletters et réseaux sociaux

"Informer et soutenir au quotidien", c'est également l'envoi de newsletters pour informer les professionnels en temps réel. En 2023, **35 flashes mail** ont ainsi été envoyés aux 10 500 kinésithérapeutes d'Île-de-France.

Nos informations sont aussi relayées sur les réseaux sociaux.



3251
abonnés



861
followers



852
abonnés



600
abonnés



162
abonnés

Nos publications ayant reçu les meilleures audiences :



f
 54 réactions
 9 commentaires
 40 clics sur le lien
 4 partages
 1174 impressions
 399 interactions



ig
 208 impressions
 15 j'aime



in
 481 impressions
 109 engagement
 8,11% taux de clic
 57 réactions
 5 commentaires
 8 republications



tw
 188 impressions
 20 engagement
 13 ouvertures détails
 3 clics sur le lien
 1 like & 1 retweet

Nos dépliants, brochures, outils...

Tous nos documents sont disponibles sur notre site. À la suite du prix Irénée 2022, un nouveau document a été rendu disponible. Il vient du travail de recherche de Mme Sophie BONNAUDET pour son mémoire en « Santé Publique » récompensé par la 1^{ère} place.

Ce dépliant vise à sensibiliser les professionnels autour de la maladie de Charcot-Marie-Tooth. Les kinésithérapeutes pourront y retrouver les données épidémiologiques, physiopathologiques et les éléments de ré-éducation spécifiques à cette prise en soins.

D'autres dépliants ont aussi été mis à jour durant l'année.

Consultez toute notre documentation



bit.ly/3t6zzK2

Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI)

■ Questions les plus fréquemment posées en PLAI par les kinés reçus en 2023

- 1 Les questions concernant les aides financières** (aides à l'installation ou à l'achat du matériel)
 Comment les obtenir ?
 Quelles sont les conditions à remplir ? Y sont-ils éligibles ?
- 2 Les questions concernant les démarches administratives liées à l'installation**
 Quelles sont les démarches administratives à effectuer pour l'ouverture d'un cabinet ou d'un cabinet secondaire ?
 Quelles sont les démarches et les délais de transfert de dossiers lors d'une installation dans un autre département ?
- 3 Les questions concernant l'accessibilité des cabinets**
 Quelles sont les normes obligatoires à respecter pour l'ouverture d'un cabinet ?
 Comment obtenir une dérogation ?
 Toutes les pièces du cabinet doivent-elles être accessibles ?
 Y a-t-il une visite de contrôle par l'Ordre ou autre pour assurer que le cabinet respecte les règles d'accessibilités ?
- 4 Les questions sur le zonage**
 Quelles sont les zones sous-dotées et très sous-dotées d'un département ?
 Quand sortira le nouveau zonage ?
 Quel est le zonage de la ville d'installation envisagée ?
 Comment est fait le zonage ?

Département	Nb de kinés reçus
Paris	2
Seine-et-Marne	6
Yvelines	7
Essonne	2
Hauts-de-Seine	8
Seine-Saint-Denis	5
Val-de-Marne	4
Val d'Oise	2

36 kinésithérapeutes accompagnés en 2023



S'inscrire à une PLAI : WWW.AIUF.FR

Cybersécurité

■ Webinaire

En mars, nous communiquons au sujet de la cybersécurité en relayant le **webinaire régional Ségur numérique sur la cybersécurité et le RGPD** qui avait réuni différents acteurs du domaine de la santé. Le 6 février, **Yvan TOURJANSKY** est intervenu lors de ce webinaire pour le compte de l'AIUF.

Ainsi, dans une première partie, l'Assurance Maladie, le SESAN, l'ARS et l'AIUF ont pu contextualiser, rappeler les bonnes pratiques et les conséquences possibles d'une cyber-attaque pour les professionnels de santé de ville.

Dans un second temps, des rappels étaient faits pour :

- Identifier ce qu'est le RGPD
- Identifier l'impact pour les professionnels de santé libéraux
- Quelles informations délivrer aux patients
- Quelles sont les règles relatives à la conservation ou à la transmission de ces données personnelles.

Retrouvez également sur notre site :

- le diaporama présenté lors du webinaire
- les questions-réponses posées lors du webinaire
- le Guide Pratique CNIL sur la protection des données personnelles.



bit.ly/3t6zzK2



Replay du webinaire
bit.ly/43fWmY8



■ Test de phishing

Avec le SESAN, l'URPS Kiné IDF a participé à la mise en place d'un test de phishing dont l'objectif était de sensibiliser les confrères aux risques de vols de données.

Pour réduire ces risques, l'URPS Kiné IDF vous partage quelques conseils pratiques.

Comment repérer un mail de phishing ?

- Le logo est de mauvaise qualité ou pas exactement de la bonne couleur.
- L'adresse email de l'envoyeur ou l'URL contient des signes ou lettres anormales.
- Le texte comporte des fautes d'orthographe ou de grammaire.

Comment l'éviter ?

- Ne cliquez sur aucun lien si vous avez le moindre doute.
- Marquez l'e-mail en spam et supprimez-le.
- Ne pas ouvrir les pièces jointes.

Enfin, vous pouvez signaler les mails frauduleux sur la plateforme dédiée à la prévention et au traitement des menaces numériques.

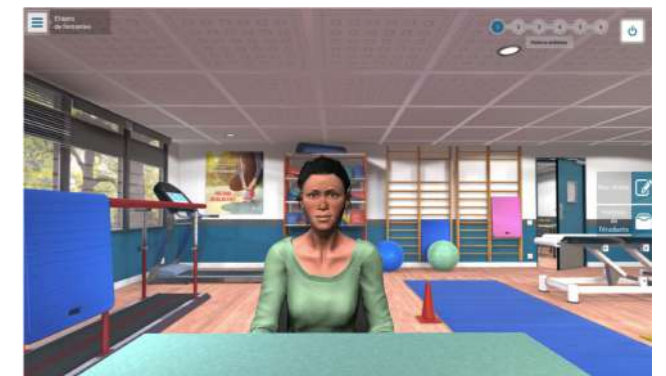
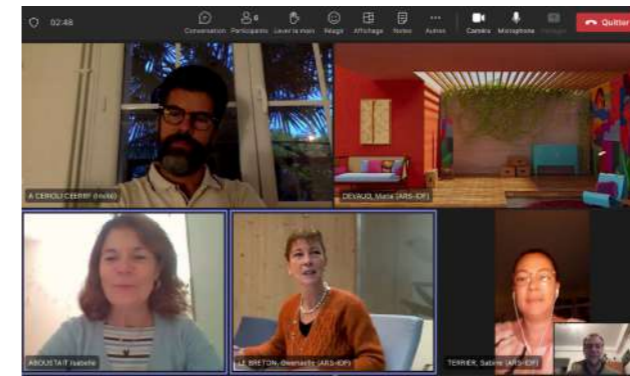
WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR



KINÉGO

En 2023, près d'1 praticien sur 2 a accueilli un stagiaire au cours de l'année ou durant l'année précédente. Parmi ceux-ci, 81% n'ont pas été formés à la supervision de stagiaires (chiffres issus de la Grande Enquête réalisée par l'URPS Kiné IDF en 2023 auprès de plus de 700 répondants libéraux franciliens), et 15% de ceux qui n'accueillent pas de stagiaires estiment que leur manque des compétences en supervision clinique constitue un frein à l'accueil de stagiaires.

A la suite des résultats de cette enquête, l'URPS a mobilisé à nouveau fin 2023 ses partenaires IFMK en vue d'expérimenter en 2024 un projet de valorisation de la supervision clinique en se basant sur l'outil KINÉGO. Ainsi le projet va continuer de se développer à travers l'ENKRE et le CEERRF dont la direction souhaite utiliser cet outil afin de former les étudiants à la 11^e compétence : « Former et informer les professionnels et les personnes en formation ».



Une présentation de KINÉGO a été réalisée à l'ARS IDF en présence des directeurs de l'ENKRE et du CEERRF le 23 octobre.

Dans le même temps, nous avons donné l'accès à l'URPS MK Hauts-de-France pour utiliser KINÉGO avec les IFMK de la Région Hauts-de-France. Cet outil numérique est au service de tous.

Le sport santé

■ Rappels sur le sport santé

Selon l'OMS « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

C'est sur les bases de cette définition et des bienfaits de l'activité physique sur l'organisme que le sport sur ordonnance a été mis en place en France en 2016. Le sport sur ordonnance permet depuis cette date, aux médecins généralistes (et depuis mars 2022, tous les médecins du parcours de soin) de prescrire une activité physique adaptée à leurs patients atteints de certaines pathologies chroniques. Depuis mars 2022, la cible s'est élargie à tous les patients présentant des facteurs de risques et/ou des personnes en perte d'autonomie.

Il s'agit donc d'une initiative visant à encourager les personnes souffrant de maladies chroniques, à risque ou en perte d'autonomie, à pratiquer une activité physique régulière et encadrée dans le but d'améliorer leur santé et leur qualité de vie.

■ Actions de représentation

Dans sa mission de représentation, l'URPS Kiné IDF a été invitée lors de nombreuses réunions sur cette thématique notamment le 11 Avril 2023 lors de la **Journée Régionale Sport Santé**.

Nous avons pu assister à la présentation des nouvelles impulsions pour le sport santé par le ministre de la santé, M. François BRAUN, ainsi que par la directrice générale de l'ARS Mme Amélie VERDIER.

Cette journée a été un moment d'échange notamment avec M. Vincent BERGER, fondateur de Prescriforme, qui est un dispositif mis en avant lors de cette journée par l'ARS IDF. Il donne la possibilité aux médecins traitants de prescrire de l'activité physique adaptée à leurs patients, tout en mettant en relation les différents intervenants.

Vincent BERGER (fondateur de Prescriforme), Xavier GROS (trésorier adjoint de l'URPS kiné IDF) et Pierre BILLARD (médecin conseil de l'ARS).





L'URPS Kiné IDF était également présente lors de la **Journée nationale du sport et du handicap** afin de soutenir la Charte Sport et Handicap dont l'URPS Kiné IDF est signataire.

Cette journée a été un moment d'échange constructif pendant laquelle nous avons pu nous exprimer aux sports adaptés (basket fauteuil, volley assis...).



■ Actions d'accompagnement

Dans sa mission d'accompagnement, l'URPS Kiné IDF a organisé et animé un webinaire sur cette thématique afin de présenter au mieux à l'ensemble de la profession ce qu'est le sport santé. **Xavier GROS** (trésorier adjoint de l'URPS Kiné IDF) et **Adrien HARLÉ** (élu URPS) ont ainsi pu indiquer lors de cette intervention les modalités de pratique du sport santé, les possibilités de financement ou de rémunération de cette activité ainsi que les futures possibilités de renouvellement de prescription des ordonnances sport-santé (décret d'application le 29 décembre 2023).



Replay du webinaire
Sport & Santé 2023
bit.ly/49P8t0L

■ Actions de valorisation

Enfin, dans sa mission de valorisation de la kinésithérapie en santé publique, l'URPS Kiné IDF a également soutenu l'initiative de **Sylvie WAGNER** (élu URPS) investie dans la sensibilisation des jeunes au sport-santé.

L'URPS Kiné a sollicité l'expérience et l'expertise de Mme WAGNER pour créer un contenu mobilisable par l'ensemble de nos confrères qui souhaiteraient intervenir dans des écoles primaires afin de mettre en valeur le sport santé.



Présentation de Sylvie Wagner sur le sport santé dans les écoles.

Association Soins aux Professionnels de Santé - SPS

■ Colloque annuel de SPS

Le 31 août, l'association SPS organisait son colloque annuel à Montpellier. Après un accueil réalisé par la doyenne de la faculté de médecine, cette dernière a rappelé l'importance de l'interprofessionnalité et a fait un focus sur l'abandon des études par les étudiants en médecine.

Le maire de Montpellier a abordé les agressions envers les infirmières et le travail nécessaire avec la gendarmerie, proposant que face à l'agression d'un professionnel de santé, il serait bien que le Conseil de l'Ordre se porte partie civile à ses côtés. Le Conseil Régional d'Occitanie met en place une expérimentation consistant à salarier les médecins et conditionner leurs aides aux visites à domicile. Mme Firmin Le BODO a souhaité réaffirmer l'importance de prendre soin des soignants et a lancé une mission pour améliorer les conditions de travail des professionnels de santé.

L'idée générale de cette journée était de redonner du sens au travail pour y retrouver du plaisir.

■ JADES

Le 16 novembre, **Yvan TOURJANSKY** participait aux **JADES (Journées d'Ateliers Dynamiques et d'Échanges en Santé)** organisées par SPS conjointement à l'AIUF. L'AIUF reprend en 2023 le partenariat avec SPS afin que toutes les URPS puissent en bénéficier. Les URPS de l'AIUF ont relayé et invité leurs membres à assister aux nombreux ateliers et conférences qui se sont déroulés à la maison des soignants, où des permanences sont organisées toute l'année.



www.maison-des-soignants.fr



Avec les membres et collaborateurs de l'AIUF autour de la présidente de l'AIUF, Fatima SAID-DAUVERGNE.



Yvan TOURJANSKY et Catherine CORNIBERT, directrice de SPS à la région IDF.

■ Soirée thématique

Une soirée a également eu lieu le 11 décembre au Conseil régional d'IDF, en présence de l'ARS et de la Région IDF, sur le thème "Comment mieux vivre son quotidien personnel et professionnel". Un focus sur la notion de conflit a été présenté, du désaccord à la violence.

Octobre Rose

Cette campagne annuelle, destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, est l'occasion de mettre en évidence le travail des masseurs-kinésithérapeutes auprès de leurs patientes.

En France, c'est environ 59 000 nouveaux cas par an de cancers du sein qui sont diagnostiqués.

L'URPS souhaite souligner à nouveau les rôles du masseur-kinésithérapeute dans l'accompagnement de ces patientes, car ces rôles restent encore trop méconnus :

- En préventif pour rappeler l'importance et les modalités du dépistage à l'ensemble des patientes ;
- En pré et post-opératoire immédiat, pour corriger la posture générale afin d'éviter l'attitude antalgique de protection du sein ;
- Pendant les traitements (chimiothérapie, radiothérapie, hormonothérapie) en intervenant sur les effets secondaires des traitements notamment la douleur, la fatigue, l'amyotrophie ;
- Traiter les cicatrices ;
- Traiter les lymphœdèmes secondaires.

Ainsi le réseau RKS fédère les kinésithérapeutes diplômés ayant suivi une formation spécifique en sénologie pour répondre aux besoins des patientes et proposer la meilleure prise en charge possible. Le réseau AKTL existe également, orienté plus spécifiquement sur le système lympho-veineux.

Pour Octobre Rose une affiche interrégionale a été élaborée avec les autres URPS Kiné.

+ d'infos ici :



bit.ly/3Ta3vEo

KINÉSITHÉRAPIE ET RÉÉDUCATION APRÈS UN CANCER DU SEIN

VOUS AVEZ ÉTÉ OPÉRÉE D'UN CANCER DU SEIN ?

Votre Kiné peut vous aider !

- Douleurs post opératoires
- Postures
- État de votre peau
- Lymphœdèmes
- Cicatrices
- Raideur de l'épaule
- Activité physique adaptée

Parlez-en ensemble

Logos des URPS régionaux.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur : reseau.kinesusein.fr
<https://www.urps-kine-idf.com>
aktl.org

Précommandez votre livret d'exercices

Kinésithérapie et rééducation après un cancer du sein

Vous avez été opérée d'un cancer du sein ?
Votre kiné peut vous aider pour :

- douleurs post opératoires
- l'état de votre peau
- les cicatrices
- les postures
- les lymphœdèmes
- les raideurs de l'épaule

Parlez-en à votre kiné !

Je réalise des exercices quotidiennement

- De la sortie de l'hôpital jusqu'à la visite post opératoire
- En cours de chimiothérapie
- Après mon premier bilan avec mon chirurgien
- En cours de radiothérapie

Quèsaco la santé mentale des patients ?

En France, la santé mentale et les troubles psychiatriques touchent environ 13 millions de personnes selon l'OMS. Ces chiffres sont en augmentation depuis la période du COVID. Face à cette ampleur, il devient primordial d'accompagner au mieux ces troubles qui touchent également les patients vus en rééducation (notamment le risque de dépression et risque suicidaire en post-partum, mais aussi chez les adolescents...).

Le kinésithérapeute est déjà et doit rester une des pierres angulaires de la prise en charge en santé mentale entre la prévention, le repérage, le soin et la réorientation des patients.

L'URPS Kiné IDF s'engage en ce sens depuis plus d'un an en participant à des réunions de travail institutionnelles. Parmi les plus notables :

- L'URPS s'est investie auprès du PTSM 92 (projet territorial en santé mentale du département des Hauts-de-Seine) pour renforcer les dispositifs existants en sport-santé, dont les effets positifs ne sont plus à démontrer en santé mentale (INSERM, Prévention et Traitement des maladies chroniques, 2016).
- L'URPS s'est rendue à la 2^e Rencontre nationale sur la santé mentale qui a eu lieu à la maison de la Chimie le 20 juin dernier et qui rassemblait parlementaires, hauts-fonctionnaires, représentants d'associations de patients, professionnels de la santé, chercheurs, universitaires et dirigeants d'entreprise. Cet évènement a permis à l'URPS d'échanger notamment avec Didier MEILLERAND, fondateur et président de Psychodon qui œuvre pour mettre en relation les associations, les bénéficiaires et les mécènes dans le champ de la santé mentale.

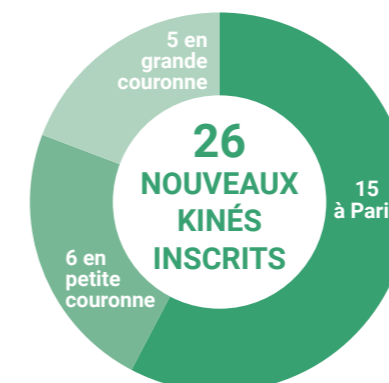


La santé mentale constitue un des fils directeurs du Plan Régional de Santé 2023-2028 (PRS3) publié en fin d'année 2023. Ainsi, l'URPS compte poursuivre ses efforts pour renforcer le rôle des kinésithérapeutes en santé mentale, en vue d'améliorer les parcours de soins des patients.

Inzee.care

L'URPS poursuit en 2023 la mise à disposition gratuite d'un outil de prise de RDV pour les kinésithérapeutes et pour les patients.

En 2023 :



703

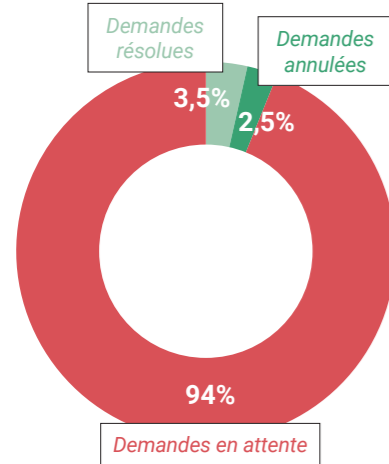
Nombre total de comptes actifs de kinés sur inzee.care en IDF

1615

demandes de soins
issues de patients

Top 3 des motifs de soins de kinésithérapie les plus fréquents sur inzee.care

- 331 Rééducation marche et/ou équilibre chez la personne âgée
- 178 Mal de dos (lumbago, torticolis, sciatique, discopathie, scoliose)
- 169 Fracture opérée



Parmi ces 1615 demandes, seulement **57 ont été résolues**. **94% des demandes sont placées en attente.**

Les demandes résolues se répartissent comme suit :

- 50,9 % en petite couronne
- 34,5% à Paris
- 14,5% en grande couronne

Ces chiffres vont dans le même sens que ceux observés dans la Grande Enquête 2023 : les délais d'attente sont très importants et les professionnels sont en surcharge de travail.

Soutenir l'exercice en maison de santé

■ Projet de partenariat avec la FémasIF

Depuis plusieurs années, nous nouons des liens avec la FémasIF, car les maisons de santé sont des lieux d'exercice libéral au sein desquelles les coopérations peuvent se créer plus facilement, aussi bien pour les soins que pour la recherche ou l'expérimentation de nouveaux modes d'exercice, comme l'accès direct ou les protocoles locaux de coopération. Il est important de savoir pourquoi certains confrères souhaitent y travailler et d'autres non, ou quels sont les points faibles et les points forts de cet exercice.

Notre projet de partenariat :

- Aider les étudiants en kinésithérapie à connaître l'exercice coordonné en MSP, mise en relation des IFMK avec la FémasIF, mail envoyé en novembre 2023
- Accompagner l'accès direct
- Accompagner les protocoles locaux de coopération
- Projet de porter le fait qu'une MSP peut obtenir la mention Universitaire lorsqu'un professionnel non médecin est universitaire et cautionne la recherche dans cet environnement.

Sébastien MARTIN, élu de l'URPS exerçant en MSP, nous apporte cet éclairage. C'est pourquoi l'URPS répond toujours présent aux inaugurations des maisons de santé en IDF lorsqu'il y a des kinésithérapeutes impliqués.

■ Inauguration maisons de santé

L'URPS Kiné IDF a été invitée à l'inauguration des maisons de santé (MSP) par les kinésithérapeutes y exerçant. Un moment d'échange qui permet de se rendre compte de l'exercice en MSP et des projets qui peuvent être mis en œuvre comme l'accès direct ou les protocoles de coopération. Cette année, Asnières-sur-Seine (92), Villejuif et Ivry (94) : merci à eux pour ces invitations.



Sébastien MARTIN, Yvan TOURJANSKY et Olivier DAUDIER lors de l'inauguration de la Maison de santé Léo Lagrange à Villejuif (94).

Accompagnement numérique en santé pour communiquer entre libéraux et avec les autres acteurs du soin

La nouvelle solution eParcours en IDF : SantéLien ! Une mise à disposition de premières fonctionnalités en Île-de-France dès le 1^{er} trimestre 2024 ! La plateforme retenue équipe déjà les régions Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Occitanie. Elle est utilisée au quotidien par plusieurs dizaines de milliers de professionnels de santé.



Ce projet de renouvellement de l'outil régional de coordination des parcours de santé, déclinaison régionale du programme national eParcours, est porté par le SESAN et financé par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. Le président de l'URPS Kiné IDF, administrateur du SESAN, a été associé aux travaux depuis le début d'année 2023 au nom de l'AIUF.

L'outil proposera un « tchat » sécurisé et s'articulera avec les autres outils de la eSanté : Mon Espace Santé et Dossier Médical Partagé (DMP), Messagerie Sécurisée de Santé (MSS), solutions de télésanté... afin de proposer aux professionnels de santé et aux patients une palette de solutions complémentaires permettant une meilleure coordination ville-hôpital, mais également avec les secteurs sociaux et médico-sociaux.

En savoir + bit.ly/3PpNaL8

VALORISER

Accès direct

Définition

L'accès direct est une organisation des soins kinésithérapeutiques permettant à un patient d'accéder directement à un kinésithérapeute, quel que soit le motif de consultation, sans prescription médicale préalable, ni passer préalablement par un médecin. ”

Depuis 2019, avec le soutien de l'ARS Île-de-France, l'URPS Kiné IDF porte cette avancée aux bénéficiaires des patients afin qu'ils puissent accéder plus facilement et plus rapidement aux soins fournis par les kinésithérapeutes sans besoin préalable d'une prescription médicale.

Le 10 mai 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté la proposition de loi visant l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance des professionnels de santé. La loi a été promulguée le 19 mai 2023.

Cette loi déroge ainsi au Code de la Santé Publique et autorise l'accès direct aux kinésithérapeutes exerçant dans les structures suivantes :

- Les Centres hospitaliers régionaux universitaires,
- Les Centres hospitaliers,
- Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires,
- Les Centres de Santé,
- Les EHPAD,
- Les équipes de soins primaires ou spécialisés,
- Les Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie,
- Les Hôpitaux d'instruction des armées,
- Les établissements de santé, hôpital public ou privé,
- Les cliniques,
- Les Centres de lutte contre le cancer,
- Les établissements privés d'intérêt collectif,
- Les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.



C'est un gage supplémentaire de confiance qui est donné par les députés et sénateurs aux kinésithérapeutes, reconnus ainsi comme compétents et sécuritaires pour pouvoir soigner ou orienter si besoin les patients en tant que professionnels de santé de premiers recours. C'est une avancée pour les patients, qui vont pouvoir bénéficier plus rapidement de soins de kinésithérapie mais aussi pouvoir être orientés plus rapidement vers un médecin si le kinésithérapeute le juge utile. Depuis la signature de l'avenant 7, ces séances sont remboursées aux patients par la sécurité sociale, à hauteur d'un plafond de 8 séances. Si le patient doit poursuivre la rééducation au-delà de ces 8 séances, il devra se rendre chez son médecin pour obtenir une ordonnance.

Les kinésithérapeutes investis dans des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ne pourront exercer en accès direct qu'à titre expérimental pour 5 ans et seulement celles issues des 6 départements sélectionnés (et dont la liste n'est pas encore officiellement fixée).

En 2023, avant l'adoption de cette loi, l'URPS répondait déjà à un appel à projet de l'ARS «organisations innovantes». Proposition a été faite de mettre en place une organisation et des ressources afin de faciliter la mise en place concrète de l'accès direct (déjà légalement possible dans le cadre de protocoles locaux de coopération pour les lombalgies et entorses). Cette candidature n'a malheureusement pas été retenue dans le cadre de cet appel à projet.

Néanmoins, fin 2023, l'URPS Kiné IDF a finalement obtenu un autre financement de l'ARS, sous forme d'une convention visant un triple objectif en 2024 :

- 1 Améliorer l'intégration des kinésithérapeutes au sein des CPTS
- 2 Recenser les MK éligibles à la mise en place de l'accès direct dans le cadre de la loi du 10 mai 2023
- 3 Faciliter la mise en place de protocoles locaux de coopération.

Ainsi l'URPS Kiné IDF reste engagée à accompagner les professionnels dans l'évolution de leur exercice.

Kinésithérapie en Pratiques Avancées (KPA)

Rétrospective 2023 des actions menées par l'URPS Kiné IdF pour la conceptualisation de la pratique avancée en kinésithérapie

Le 26 janvier ont été présentés, en réunion publique, les résultats à mi-parcours du projet de preuve de concept du kinésithérapeute en pratique avancée co-financé par l'ARS IDF.



B - Anthony DEMONT (chef de projet Pratique Avancée de l'URPS Kiné IDF), Fatima SAID-DAUVERGNE (présidente de la FémasIF), Damien AKRICH (directeur du SMR de Menucourt) et Martine FRANC (directrice de la réadaptation à l'Institut de Romainville).

C - Ouverture par Yvan TOURJANSKY (président de l'URPS Kiné IDF) et Laure WALLON (directrice du pôle Ressources humaines en santé, direction de l'offre de soins, ARS IDF).

D - Stéphane FABRI (président du CMK), Gilles MARCIANO (SGA du CNOMK) et Yvan TOURJANSKY.

E - François RANDAZZO (président d'Alizé), Marie GÉLUGNE (VP FNEK chargée des perspectives professionnelles), Yvan TOURJANSKY et Guillaume RALL (président du SNMKR).



Suite à cette restitution, de nombreuses actions ont été menées pour poursuivre le travail de conceptualisation de la pratique avancée en kinésithérapie en 2023.

Ainsi, plusieurs équipes et établissements de santé ont répondu favorablement à l'enquête menée sur la conceptualisation de la kinésithérapie en pratique avancée. Tous ont identifié des besoins de soins non ou insuffisamment couverts par leurs équipes médicales et paramédicales justifiant l'octroi de nouveaux rôles aux kinésithérapeutes, incluant des compétences médicales habituellement dévolues aux médecins.

Plusieurs populations de patients ont été identifiées justifiant l'intervention du kinésithérapeute en pratique avancée, mobilisant des fonctions étendues par rapport à son champ initial de compétences, à savoir :

- 1 L'inscription de son exercice dans une équipe pluridisciplinaire coordonnée;
- 2 La capacité et la pleine responsabilité à mobiliser les compétences et activités médicales suivantes, selon le contexte de soin et la population de patients concernée :

- Évaluation : formulation d'un primo-diagnostic (clinique) ; prescription et interprétation d'examens paracliniques (radiographie standard, échographie musculosquelettique et thoracique, épreuves fonctionnelles respiratoires, épreuves d'effort et évaluation des capacités ventilatoires) et participation à l'évaluation pluridisciplinaire du patient complexe ;
- Orientation : vers le médecin traitant et/ou un spécialiste pour avis ;
- Coordination : réalisation des consultations de suivi ; organisation administrative des parcours-patients en lien avec les établissements proposant des lits d'hospitalisation et/ou des programmes d'hospitalisation de jour ;
- Avis d'expertise : contact privilégié pour la rééducation auprès de kinésithérapeutes de ville et des équipes de rééducation des établissements de santé ;
- Transmission : rédaction de comptes-rendus de consultation ; participation aux réunions de concertations pluridisciplinaires et aux synthèses pluridisciplinaires ;
- Réalisation d'actes thérapeutiques : prescription et surveillance des traitements médicamenteux (antalgiques palier 1 et 2), de rééducation et de programme de réhabilitation respiratoire, d'arrêt de travail et adaptation du réglage de la ventilation non invasive.

F - Patrice LEPRINCE (président de l'URPS MK Normandie), Yvan TOURJANSKY et Julien AUTHEMAN (président URPS MK PACA).

G - Pascal GOUILLY (président du SNIFMK), Stéphane LE BOULER (SG du Hcéres et responsable de projet interministériel Universitarisation des formations paramédicales), Yvan TOURJANSKY, Isabelle ABOUSTAIT (directrice de l'ENKRE), et Karine LANGLOIS (directrice de l'EFOM).

H - Béatrice CHAPIN-BOUSCARAT (cadre de santé à l'AP-HP) et Yvan TOURJANSKY.

I - Pierre-Henri HALLER (président du CNKS) et Yvan TOURJANSKY.



Les instituts de formation en masso-kinésithérapie d'Île-de-France ont discuté de la nécessité ou non de créer une formation post-graduée pour les kinésithé-

rapeutes en pratique avancée. Les universités franciliennes ont également exprimé leur intérêt à soutenir cette initiative et ont suggéré deux mentions possibles : « Soins d'urgence » et « Soins programmés ». Il a également été envisagé d'offrir des équivalences pour les kinésithérapeutes ayant une expérience professionnelle significative.

Les équipes partenaires ont identifié des facteurs extrinsèques et intrinsèques qui pourraient influencer le déploiement futur de la kinésithérapie en pratique avancée sur le terrain. Ces éléments sont essentiels pour guider les étapes ultérieures de cette preuve de concept.

Ce travail s'est terminé en août 2023 par la production d'un rapport final remis à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ainsi qu'aux fédérations partenaires. Plus de 10 parcours dans le champ des pathologies de l'appareil locomoteur, de la neurologie, de la gériatrie et de la pneumologie adossés à des référentiels locaux d'activités et de compétences ont été co-construits par ces équipes avec l'accompagnement de l'URPS Kiné IDF.

En somme, cette première phase exploratoire a suggéré le potentiel de la kinésithérapie en pratique avancée pour répondre aux besoins de diverses populations de patients et a ouvert la voie à l'expérimentation de ce nouveau mode d'exercice dans les établissements de santé partenaires, prochain chantier de 2024 pour l'URPS.

Kinésithérapie en
Pratique Avancée



bit.ly/3mm3TTO

Nouveaux modes
d'exercice



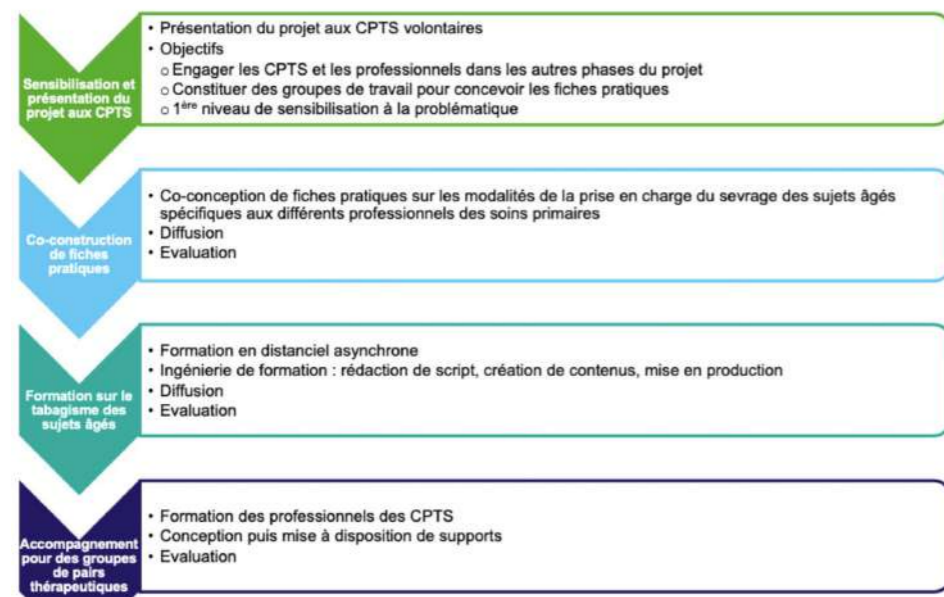
bit.ly/3vczg8d

CAPZEROTABAC

Le projet « CAPZEROTABAC-Formation » est un Programme multidimensionnel de formation destiné aux professionnels de soins primaires pour favoriser le sevrage chez les fumeurs âgés. Ce projet qui entre dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions 2022 a été retenu par l'ARS Île-de-France.

L'URPS Kiné IDF est membre du comité de pilotage et a validé la campagne de communication. Elle participe au groupe de travail pour l'élaboration de fiches de formation spécifiques aux kinésithérapeutes. Ce projet valorise le rôle des kinésithérapeutes libéraux comme acteurs de santé publique dans la lutte contre le tabagisme. C'est aussi une occasion de rappeler que depuis 2015 les kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiques.

GéronD'if Les grandes phases du projet



Prix Irénée 2023

Pour la 8^e fois, l'URPS Kiné Île-de-France a organisé en 2023 le Prix Irénée.

Ce prix récompense les mémoires des étudiants franciliens. C'est également un vecteur de valorisation des compétences des kinésithérapeutes vers les instances régionales de santé et vers les autres professions de santé. L'un des objectifs est ainsi de stimuler le développement professionnel continu par la transmission des travaux des étudiants vers leurs consœurs et confrères. En effet, les mémoires récompensés sont consultables sur le site de l'URPS Kiné IDF : WWW.URPS-KINE-IDF.COM

Après l'appel auprès des étudiants, ce sont **50 abstracts de mémoires** qui ont été reçus et évalués par un comité de lecture. Les membres de ce comité de lecture ayant eux-mêmes été sélectionnés à la suite d'un appel à candidature.

Cette année, l'URPS Kiné IDF a souhaité qu'un seul prix soit décerné regroupant les sujets de recherche clinique et de santé publique. L'objectif étant toujours de mettre en lumière la qualité des mémoires réalisés par nos jeunes confrères et consœurs. Il permet de récompenser les mémoires ayant un intérêt concret, répondant aux enjeux contemporains pour la kinésithérapie libérale, pour notre profession, ou ayant une portée collective ou préventive.

Les 5 meilleurs mémoires sélectionnés par ce premier comité de lecture ont ensuite fait l'objet d'une soutenance auprès d'un second comité. Celui-ci était composé de 3 élus de l'URPS Kiné IDF chacun issu de l'un des 3 syndicats représentatifs.

LE JURY



Jérôme CRESSIOT
(FFMKR)



Marie-Aude SCHMÜCKEL
(Alizé)



Yvan TOURJANSKY
(SNMKR)



Les membres du jury entourant Félix VIGNAL (IFMK CEERRF), 4^e place du Prix Irénée 2023





Les lauréat·es



1^{ÈRE} PLACE

Jade GUAMS
IFMK CEERRF

« La prévention de l'incontinence urinaire d'effort chez les athlètes féminines nullipares de haut niveau »



2^{ÈME} PLACE

Victoria DE SOUSA
IFMK Dahnier

« Evaluation de l'éducation aux neurosciences de la douleur sur la fonction physique, l'intensité de la douleur et l'évolution des comportements liés à la douleur chez les enfants et adolescents souffrant de douleurs chroniques : une revue de littérature »



3^{ÈME} PLACE

Maëlys ALLOUCHE
IFMK Dahnier

« Identifier et évaluer l'efficacité des traitements conservateurs non-instrumentaux dans la prise en soin du torticolis congénital : une revue de littérature »



4^{ÈME} PLACE

Félix VIGNAL
IFMK CEERRF

« Bénéfice de l'entretien motivationnel comme outil disponible pour le kinésithérapeute dans la prise en charge d'un patient atteint d'AVC et présentant des signes de dépression. »



5^{ÈME} PLACE

Nelsone TCHOUMTA
IFMK CEERRF

« Evaluation de l'efficacité du traitement conservateur dans la prise en charge de la maladie d'Osgood-Schlatter chez les adolescents »

Les mémoires sont disponibles sur notre site internet !



bit.ly/4cji01H



La restitution a eu lieu dans les locaux de notre partenaire, le Crédit Mutuel, où nous avons été accueillis par M. FRANCESCHI, directeur de la Caisse de Crédit Mutuel des Professions de Santé de Paris.

Les lauréats ont pu ainsi présenter en public leurs mémoires. Ces présentations ont été suivies par la remise des prix et par un cocktail réunissant tous les participants.



De g. à dr. : Yvan TOURJANSKY (URPS Kiné IDF), Félix VIGNAL (4^e place), Victoria DE SOUSA (2^e place), Jade GUAMS (1^e place), Nelsone TCHOUMTA (5^e place), Maëlys ALLOUCHE (3^e place), Marie-Aude SCHMÜCKEL (URPS Kiné IDF)



De g. à dr. : Marie-Aude SCHMÜCKEL et Lætitia ROLLERI (URPS Kiné IDF) entourent les lauréates : Jade GUAMS (1^e place), Victoria DE SOUSA (2^e place), Maëlys ALLOUCHE (3^e place).

INVITATION SOUTENANCE DE THESE

Les kinésithérapeutes, acteurs de première ligne dans la prise en charge de la lombalgie aigüe

Implantation et évaluation d'un nouveau modèle de soins en maisons de santé

Présentée par : Amélie Kechichian

**Le Vendredi 08 Décembre 2023 à 9h
A l'IFPS, Grenoble, Amphithéâtre 01**

Un petit clin d'œil à une ancienne lauréate du prix Irénée, que nous félicitons et que nous remercions pour son invitation à sa soutenance. Bravo Docteur Amélie !



Réunions interprofessionnelles Itinér'Air

L'asthme et la BPCO sont des problématiques de santé publique. En France, l'asthme touche plus de 4 millions de personnes et la BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive) concerne 3 à 3,5 millions d'individus. Ces pathologies sont souvent sous-diagnostiquées et le parcours de soins des patients reste à optimiser. Pour répondre à cette problématique, le laboratoire Chiesi et l'entreprise Tessan soutiennent l'initiative Itinér'Air, une opération de communication et de sensibilisation du grand public et des parties prenantes locales à l'importance de la détection et de la prise en charge de l'asthme et de la BPCO.

Le 20 avril dernier, L'URPS Kiné IDF était présente lors de cette journée de sensibilisation, un atelier de mesure du souffle par spirométrie était proposé sur le parvis de l'église Saint-Sulpice où le vent a soufflé plus fort encore que les usagers.

Le soir, un atelier-débat faisait suite à cette opération en présence d'association de patients et de différents chefs de services en pneumologie.

■ Campagne Itinér'Air

Pour faire suite aux différents événements et réunions menés en France dans le cadre de l'opération Itinér'Air, le président de l'URPS Kiné IDF est intervenu lors d'une conférence de presse Itinér'Air le 21 novembre 2023 visant à donner de la visibilité à cette campagne pour sensibiliser le grand public aux pathologies respiratoires.

La démarche proposée par Itinér'Air constitue une initiative de santé publique, qui vise à favoriser au niveau local – sur la base des spécificités des territoires et des expériences de terrain – un ensemble d'actions et de solutions en faveur de la prévention, du dépistage et de l'accompagnement des patients, dans les pathologies respiratoires, type asthme et BPCO.

En savoir + bit.ly/4a0z9vy



Recherche en kinésithérapie

Au titre de sa mission de valorisation des initiatives de MK libéraux, l'URPS a étudié et accepté de porter le rôle de promoteur d'un projet de recherche libérale en 2023-2024. Ce projet rentre également dans sa mission d'accompagnement de l'exercice des kinésithérapeutes au titre de la compétence 7 (Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle) et compétence 8 (Rechercher et analyser des données professionnelles et scientifiques).

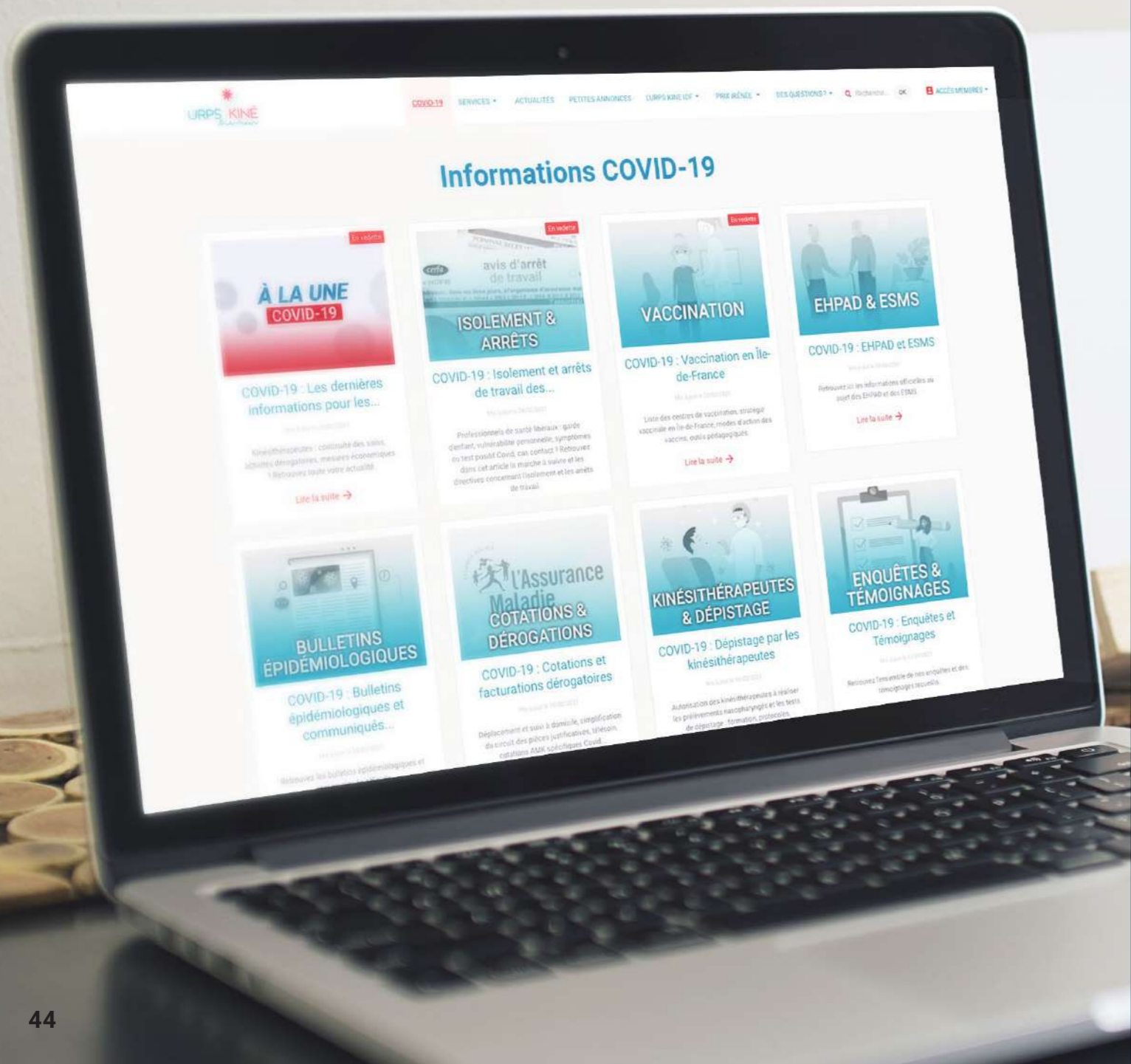
C'est l'occasion pour l'URPS d'expérimenter le rôle spécifique de « promoteur » (portage administratif) d'un projet de recherche libérale afin d'en identifier les avantages et les limites pour une structure telle que l'URPS. Ce rôle répond à un réel besoin car il ne semble pas exister à ce jour d'autres organismes qui le permettent. Il existe des unités de recherche dans les CH et les universités sur des projets de recherche en établissement, mais malheureusement pas pour des projets en ville. Les projets de recherche en ville sont plutôt portés au cas par cas par des associations, sociétés savantes... Comblé ce vide permettrait de donner un coup de pouce au développement de la recherche en contexte libéral qui semble nettement moins répandue qu'en établissement, alors que le volume de patients et de praticiens concernés semble plus important...

L'URPS Kiné IDF tient par cette expérimentation à soutenir la réalisation d'actions de recherche en libéral en faveur de l'évolution de la profession et de la qualité des prises en charge.

Dans le même ordre d'idée, des kinésithérapeutes investis autour de ce projet de recherche ont identifié un second manque dans le secteur de la recherche libérale : un comité d'éthique pour les projets à visée non interventionnelle. Un groupe de travail s'est établi en 2023 pour structurer les réflexions et monter un comité éthique qui permettrait d'établir des avis sur des projets de recherche non interventionnels et portant sur des thématiques de santé publique.

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

AMÉLIORER



Cour des comptes

Depuis le début de l'URPS Kiné IDF en 2010, les dirigeants ont souhaité la transparence des actions réalisées puisque des rapports d'activité ont été produits et se trouvent sur notre site internet. Cette transparence, ainsi que la bonne organisation administrative et comptable, ont permis une réponse facile et rapide à la demande de la Cour des comptes en 2023. Ce contrôle, demandé par le ministère de la santé, avait pour but le contrôle des dépenses mais aussi de la justification des missions des URPS.

Un guide a été envoyé aux URPS reprenant point par point les missions décrites dans le décret de 2010. Le travail de transmission des documents a été réalisé par la secrétaire administrative Pascale VERNEUIL, la trésorière Laëticia ROLLERI et le secrétaire général Olivier DAUTIGNY, qui ont utilisé pour cela tous les documents sauvegardés sur notre serveur depuis 2010. La période étudiée de 2018/2022 incluant les deux mandatures durant lesquelles Yvan TOURJANSKY a été président, il a été facile pour lui de répondre à l'ensemble des questions de la cour.

Yvan TOURJANSKY a également répondu en tant que premier président, puis secrétaire général de l'AIUF.

Au final, nous pouvons dire que le contrôle de la Cour des comptes a permis à l'URPS Kiné IDF et à l'AIUF de s'exprimer et d'être en phase avec ce rapport et leurs conclusions.

« Les URPS médecins, infirmiers et pharmaciens et, dans une moindre mesure, masseurs-kinésithérapeutes, sont celles qui exercent globalement le mieux la diversité de leurs missions, même s'il existe des différences importantes d'une union à l'autre. Ces quatre types d'unions sont des interlocuteurs reconnus des ARS, avec qui elles ont dans la plupart des cas conclu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. »

Rapport de la Cour des Comptes - 2023 - p.6



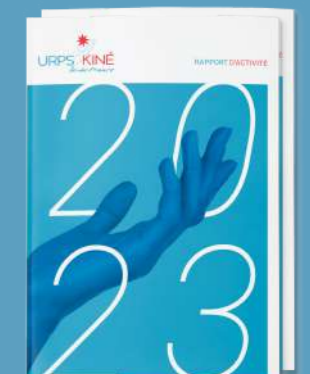
bit.ly/3vH3HXj

Nous vous invitons à lire le document, et en particulier la page 46 qui montre le cumul des crédits par profession, ce qui explique néanmoins l'énergie qu'il faut déployer pour remplir nos missions lorsque l'on a beaucoup moins d'argent que les 3 autres « grosses URPS ». **Bonne lecture !**



Consultez les rapports d'activité de l'AIUF : bit.ly/3wURziz

Consultez les rapports d'activité de l'URPS : bit.ly/3t6zzK2



Réforme des statuts et du RI

Le bureau a souhaité réactualiser les statuts et le règlement intérieur de l'URPS Kiné IDF, afin de le mettre en conformité avec la réalité de ses missions et de son fonctionnement après plusieurs années d'exercice. Ce travail avait commencé en 2017, notamment avec les évolutions de la loi qui s'imposait à toutes les URPS et les statuts-types qui avait été imposés par l'État à travers le Code de la santé publique, mais n'avait pu aboutir. Il s'agissait notamment de supprimer les articles faisant référence à la fédération des URPS qui n'a jamais vu le jour.

Rappelons qu'il est nécessaire d'obtenir la majorité des deux-tiers des membres de l'URPS pour les voter. Un consensus inter-syndical devant donc être trouvé, un groupe de travail a été constitué avec un représentant de chaque groupe afin de travailler et de reporter l'avancement de ce travail :

- Marie-Aude SCHMÜCKEL pour Alizé,
- Olivier DAUTIGNY pour le SNMKR,
- Lionel CORVISY pour la FFMKR.

Plusieurs réunions ont eu lieu, permettant l'élaboration d'un texte dont les modifications étaient discutées et validées au fur et à mesure. Afin de garantir la conformité avec le droit des associations et le code de la santé publique, le texte validé a été soumis à un avocat spécialisé. Le texte finalisé a été accepté par le Bureau pour présentation en AG. La réforme des statuts et du RI n'a pas pu être entérinée du fait d'un vote contre des élus FFMKR.

Séminaire des élus

Comme au début de la mandature, le bureau a souhaité travailler avec les élus en séminaire afin de définir les priorités d'action pour les années à venir, mais également pour préparer l'Assemblée Générale et le vote du programme de travail 2024.

Ce séminaire a été préparé par notre chargée de mission Flore DUPOUX et notre trésorier adjoint Xavier GROS. Le bureau a souhaité leur associer un animateur, Jean-Baptiste KEFALAS. Le séminaire a eu lieu le 21 novembre 2023.



La journée s'est déroulée en deux temps :

- 1 La matinée a débuté par le rappel des objectifs de la journée. Les résultats de la grande enquête ont été présentés, ce qui a permis de déterminer quelles étaient les attentes et la situation des kinésithérapeutes franciliens. Il a été fait un rappel du contexte national de l'avenant 7 à la convention et ses implications pour l'IDF. Enfin, le cadre régional avec les priorités du PRS 3 ont été détaillés.
- 2 L'après-midi, fort de ces informations, les projets ont été débattus, précisés et priorisés afin de définir ensemble les grands axes du programme de travail 2024. La budgétisation des projets a été évoquée par la mobilisation du budget propre de l'URPS, mais également par une possibilité de mobiliser des fonds FIR (Fond d'Intervention Régional) par des conventions avec l'ARS IDF.

Suite au séminaire, le bureau a travaillé pour présenter à l'AG de décembre le programme de travail pour l'année 2024, assorti d'un budget. L'AG a validé par son vote ce programme et ce budget. Le bureau remercie l'implication des membres et chefs de projets présents à ce séminaire qui témoigne l'envie de travailler ensemble au service des kinésithérapeutes franciliens.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2024

AXE 1 - REPRÉSENTER

Représenter les kinésithérapeutes par l'AIUF (CRSA, CTS...)
Représenter les kinésithérapeutes au nom de l'URPS Kiné IDF (ARS, comité régional ONDPS)
Collaborer avec les organisations de la profession (Ordre, interventions IFMK, SNIFMK, FNEK, RKBE, ARB, RKS...)
Collectivités territoriales (Mairie de Paris, Région IDF, département...)
Collaborer avec les autres partenaires (FémasIF, Inter URPS MK, AIUF, URPS Médecin...)

AXE 2 - ACCOMPAGNER

Formation maîtres de stage au clinicat (financement maîtres de stage, utilisation de KINÉGO)
Organiser des événements d'accompagnement sur les nouveaux modes d'exercice (MSP, CPTS, DAC, ESP, établissements...)
Promotion des services disponibles aux kinés d'IDF & organisation RDV Kinés franciliens & accessibilité
Accompagner le virage numérique (ROR, DMP, MSS, Santélien, Inzee.care, SESAN)
Réaliser, exploiter et présenter une enquête sur l'offre de soins kiné en IDF
Accompagner la transition écologique des cabinets de kinésithérapie (balnéothérapie...)
Organiser un salon des associations kinés d'Île-de-France
Lutter contre l'épuisement des professionnels de santé

AXE 3 - VALORISER

Valoriser le kinésithérapeute dans le dépistage de la BPCO
Valoriser le kinésithérapeute dans la prise en charge du cancer
Organiser le Prix Irénée
Kiné solidaire
Valoriser l'expertise du kiné dans le cadre des APA (SFP APA), sport sur ordonnance
ICOPE / prévention personnes âgées
Paris 2024 (sport santé)
Promouvoir les innovations en santé en Île-de-France
Accompagnement des projets de recherches, comité d'éthique
Renfort RH
Accès Direct KPA CPTS

AXE 4 - AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS

Amélioration de la performance de nos outils de communication interne (prestataires extérieurs, IT Bubbly, site internet, ROR)
Amélioration de la communication auprès des kinésithérapeutes d'IDF
Formation élus & salariés
Poursuite du développement des relations partenariales (Crédit Mutuel)
Séminaire de travail
Amélioration du fonctionnement interne (nouveau outils, règlement intérieur)

LEXIQUE

AFLAR Association Française de Lutte Antirhumatismale

AIUF Association Inter-URPS Francilienne

Alizé Syndicat national de la profession

APA Activité Physique Adaptée

AP-HP Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

APP Approche Patient Partenaire

ARB Réseau bronchiolite en Île-de-France

ARDOC Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants

ARS Agence Régionale de Santé

ARS IDF Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

AVC Accident Vasculaire Cérébral

BPCO Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

BVCV Bassins de Vie / Cantons-Villes

CARPIMKO Caisse d'Assurance de Retraite et Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédiçures podologues, Orthophonistes et Orthoptistes

CESREES Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la Santé

CDOMK Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

CLS Contrat Local de Santé

CMK Collège de la Masso-Kinésithérapie

CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNKS Collège National de la Kinésithérapie Salariée

CNOMK Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

COVIDOM Plateforme de mise en relation et de suivi des patients COVID-19

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CROMK Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

CTS Conseils Territoriaux de la Santé

DPC Développement Professionnel Continu

EHESP École des Hautes Études de Santé Publique

EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FEHAP Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

FEMASIF FÉdération des MAisons de Santé d'Île-de-France

FFMKR Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession

FHF Fédération Hospitalière de France

FNCS Fédération Nationale des Centres de Santé

FNEK Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

GIP Groupement d'Intérêt Public (organisme à but non lucratif portant une mission d'intérêt général)

GPM Groupe Pasteur Mutualité

HAS Haute Autorité de Santé

HIMSS Congrès de la *Healthcare Information and Management Systems Society*

ICC *Integrated Community Care* - Santé Communautaire Intégrée

IFMK Institut de Formation en Masso Kinésithérapie

IJ Indemnités Journalières (de l'Assurance Maladie)

IPPP Institut de Pelvi-Périnéologie de Paris

KINÉGO Outil de simulation en santé mis en place par l'URPS Kiné IDF

MPR Médecine Physique et de Réadaptation

MSP Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONDPS Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé

ORSAN REB Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - Risque Épidémique et Biologique

PLAI Permanences Locales d'Aide à l'Installation

RKBE Réseau Kiné Bronchiolite Essonne

ROR Répertoire Opérationnel des Ressources

RR Réhabilitation Respiratoire

RT-PCR *Reverse Transcriptase Polymerase Chain Reaction*

SEF Stimulation Électrique Fonctionnelle

SFP-APA Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

SNDS Système National des Données de Santé

SNIFMK Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

SNIIRAM Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie

SNMKR Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession

SPS Association Soins aux Professionnels de la Santé

SSR Soins de Suite et Réadaptation

URPS Union Régionale des Professionnels de Santé

URSSAF Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

USLD Unités de Soins Longue Durée

USMCS Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

2023 EN IMAGES



- Octobre 2023 - Yvan TOURJANSKY et Guillaume RALL, président du SNMKR.



- Décembre 2023 - Remise du Prix Irénée : Yvan TOURJANSKY, Félix VIGNAL, Victoria DE SOUSA, Jade GUAMS, Nelsone TCHOUMTA, Maëlys ALLOUCHE, Marie-Aude SCHMÜCKEL.



Chargé(e)s de mission et collaborateurs(trices) de l'URPS Kiné IDF : Anthony DEMONT, Flore DUPOUX, Yvan TOURJANSKY, Myriam BENCHRIF, Pascale VERNEUIL.



- Octobre 2023 - Yvan TOURJANSKY et Marie-Aude SCHMÜCKEL (secrétaire générale adjointe d'Alizé) lors du salon Rééduca.



Yvan TOURJANSKY, Lara GENDRON (présidente du CIFEPK), et Louise LENGLIN (1^{ère} VP FNEK 2024).



Etudiant diplômé en kinésithérapie



Réunion avec les IFMK d'Île-de-France autour du projet KPA (Kinésithérapie en Pratiques Avancées).



Première rencontre avec le Dr Koré MOGNON, directeur adjoint de l'offre de soins de l'ARS Île-de-France.



Moment convivial du bureau de l'URPS Kiné IDF - Yvan TOURJANSKY, Marie-Aude SCHMÜCKEL, Olivier DAUTIGNY, Laëtitia ROLLERI et Xavier GROS.



- Novembre 2023 - Séminaire des élus : membres de l'URPS Kiné IDF et chargé(e)s de mission.

2023 EN IMAGES



- Octobre 2023 - Avec les URPS Kiné régionales, lors du Salon Rééduca.



- Octobre 2023 - Yvan TOURJANSKY, Jocelyne ROLLAND (fondatrice d'Avirose) et Pascal GOUILLY (président du SNIFMK).



- Octobre 2023 - Yvan TOURJANSKY et Corinne FRICHE (présidente de l'URPS Kiné Grand Est), sur le stand de la FFMKR.

VOS LIENS UTILES

Comprendre les 11 compétences des kinésithérapeutes

<https://bit.ly/3TatR99>



Aide à l'installation des professionnels de santé

<https://bit.ly/3mt8Zxx>



Etudiants kinés, bénéficiez d'une bourse régionale

<https://bit.ly/3mDIJ3L>



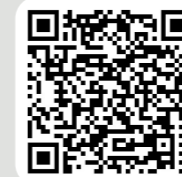
Consultez et téléchargez tous nos documents utiles

<https://bit.ly/3t6llK2>



Bénéficiez de l'expertise de DrData

<https://bit.ly/421VJjK>



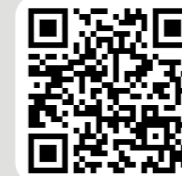
Rejoignez la plateforme inzee.care

<https://bit.ly/3ZBxDe2>



KinéGo, l'outil de simulation pour s'auto-évaluer

<https://bit.ly/3muXPIE>



Le ROR - Répertoire Opérationnel des Ressources

<https://bit.ly/3FcJpDs>



Sénologie / cancer du sein

<https://bit.ly/3Ta3vEo>



Luttons contre les violences faites aux femmes

<https://bit.ly/3T2cjff>



Zonage des kinésithérapeutes en Île-de-France

<https://bit.ly/3FarQny>



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



www.urps-kine-idf.com

30 rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. 01 44 68 09 67 - contact@urps-mk-idf.org - Suivez-nous    